



Conseil de sécurité

Soixante-dix-huitième année

9522^e séance

Vendredi 29 décembre 2023, à 11 heures
New York

Provisoire

| | | |
|---------------------|---|------------------------------|
| <i>Présidents :</i> | M. De La Gasca/M. Montalvo Sosa | (Équateur) |
| <i>Membres :</i> | Albanie | M. Hoxha |
| | Brésil | M. França Danese |
| | Chine | M. Geng Shuang |
| | Émirats arabes unis | M ^{me} Nusseibeh |
| | États-Unis d'Amérique | M. Kelley |
| | Fédération de Russie | M. Nebenzia |
| | France | M. de Rivière |
| | Gabon | M ^{me} Ngyema Ndong |
| | Ghana | M. Agyeman |
| | Japon | M. Yamazaki |
| | Malte | M ^{me} Gatt |
| | Mozambique | M. Fernandes |
| | Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord | Dame Barbara Woodward |
| | Suisse | M. Hauri |

Ordre du jour

La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau AB-0601 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>)



La séance est ouverte à 11 heures.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne

Le Président (*parle en espagnol*) : Conformément à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite le représentant d'Israël à participer à la présente séance.

Je propose que, conformément aux dispositions de son règlement intérieur provisoire et à la pratique établie en la matière, le Conseil invite l'Observateur permanent de l'État observateur de Palestine à participer à la présente séance.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite les personnes suivantes, appelées à présenter un exposé, à participer à la présente séance : M. Khaled Khiari, Sous-Secrétaire général pour le Moyen-Orient, l'Asie et le Pacifique au Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix et au Département des opérations de paix ; M. Marwan Muasher, Vice-Président chargé des études de la Dotation Carnegie pour la paix internationale et ancien Vice-Premier Ministre de la Jordanie ; et M. Itay Epshtain, Conseiller spécial et Consultant principal en droit et politique humanitaires au Conseil norvégien pour les réfugiés.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Je donne la parole à M. Khiari.

M. Khiari (*parle en anglais*) : La situation au Moyen-Orient est alarmante. Elle englobe plusieurs théâtres de conflit interconnectés. À Gaza, les opérations terrestres intenses menées par Israël et les combats entre les forces israéliennes et le Hamas et d'autres groupes se sont poursuivis sur la majeure partie du territoire. Le Hamas et d'autres factions palestiniennes ont continué de tirer des roquettes sur Israël depuis Gaza. Les civils des deux camps, en particulier dans la bande de Gaza, continuent de faire les frais de ce conflit. La situation humanitaire à Gaza continue de se détériorer. Je me fais l'écho de l'appel lancé par le Secrétaire général à un cessez-le-feu humanitaire immédiat à Gaza. La mise en œuvre de la résolution 2712 (2023) fera l'objet d'un rapport la semaine prochaine, conformément à la résolution 2720 (2023).

Le risque d'un débordement régional de ce conflit, avec des conséquences potentiellement dévastatrices pour l'ensemble de la région, reste élevé compte tenu de la multitude d'acteurs impliqués. Les échanges de tirs quotidiens qui se poursuivent le long de la Ligne bleue font peser un risque grave sur la stabilité régionale. Les zones civiles sont de plus en plus souvent touchées, ce qui fait des victimes civiles des deux côtés de la Ligne bleue, en plus d'un nombre croissant de morts parmi les combattants. Si la plupart de ces échanges sont restés limités à des zones situées à quelques kilomètres de part et d'autre de la Ligne bleue, il y a eu plusieurs cas de frappes à l'intérieur des terres au Liban et en Israël, ce qui fait planer le spectre d'un conflit incontrôlé dont les conséquences pourraient être catastrophiques pour les populations des deux pays. Le risque d'une erreur d'appréciation et d'une nouvelle escalade augmentant à mesure que le conflit à Gaza se poursuit, il est vital que tous les acteurs procèdent immédiatement à une désescalade et reviennent à une cessation des hostilités dans le cadre de la résolution 1701 (2006).

Les attaques contre les bases américaines en Iraq et en Syrie sont désormais quotidiennes, et les États-Unis mènent des frappes aériennes contre les groupes soupçonnés d'en être à l'origine. Des frappes aériennes israéliennes à l'intérieur de la Syrie ont également été signalées.

Les menaces que les houthistes continuent de faire peser sur la navigation maritime en mer Rouge sont de plus en plus préoccupantes. Elles risquent d'exacerber les tensions régionales et de provoquer une nouvelle surenchère, sans compter les graves conséquences politiques, économiques et humanitaires qu'elles pourraient avoir pour des millions de personnes au Yémen et dans la région. Ces menaces pourraient également avoir des ramifications à l'échelle mondiale, si les chaînes de transport et d'approvisionnement régionales et internationales sont affectées par une nouvelle escalade en mer Rouge.

L'ONU continue d'encourager à apaiser les tensions et à cesser les attaques et les menaces afin que le trafic en mer Rouge puisse revenir à la normale et que le risque que le Yémen se retrouve mêlé à un débordement régional puisse être évité. L'ONU insiste sur l'importance de veiller à ce que le droit international soit pleinement respecté en ce qui concerne la navigation maritime. Nous appelons tous les membres de la communauté internationale à faire tout ce qui est en leur pouvoir pour user de leur influence sur les parties concernées dans le but d'éviter une aggravation de la situation dans la région.

Les tensions accrues entre les forces de sécurité israéliennes et les Palestiniens, les violences intenses et les restrictions généralisées à la liberté de circulation persistent

dans toute la Cisjordanie occupée. Ces dernières semaines, les opérations israéliennes en Cisjordanie ont été parmi les plus intenses depuis la seconde intifada. De nombreux Palestiniens en Cisjordanie occupée ont perdu la vie au cours d'opérations israéliennes menées dans la zone A, et certains dans le cadre des affrontements armés qui ont suivi.

Depuis le 7 octobre, 304 Palestiniens, dont 79 enfants, ont été tués en Cisjordanie occupée, y compris à Jérusalem-Est. En outre, deux Palestiniens de Cisjordanie ont été tués alors qu'ils commettaient un attentat en Israël le 30 novembre. Plus de 70 % des Palestiniens tués en Cisjordanie depuis le 7 octobre l'ont été au cours d'opérations des forces de sécurité israéliennes, dont certaines, principalement dans les provinces de Jénine et de Toulkarm, ont donné lieu à des échanges de tirs avec des Palestiniens.

Depuis le 7 octobre, quatre Israéliens, dont trois membres des forces de sécurité israéliennes, ont été tués dans des attaques menées par des Palestiniens en Cisjordanie, y compris à Jérusalem-Est. Quatre autres Israéliens ont été tués au cours d'une attaque menée par des Palestiniens à Jérusalem-Ouest. Aujourd'hui, quatre Israéliens ont été blessés dans ce qui a été qualifié d'attaque à la voiture bélier dans le sud-ouest d'Hébron. Le conducteur palestinien du véhicule a été abattu par les forces de sécurité israéliennes.

Le 28 décembre, deux membres des forces de sécurité israéliennes ont été blessés à l'arme blanche par des Palestiniens à un point de contrôle près de Jérusalem. L'auteur de l'attaque a été abattu par les forces de sécurité israéliennes. Le 28 décembre également, les forces de sécurité israéliennes ont tué un Palestinien au cours d'une opération qui a donné lieu à un échange de tirs dans la ville de Ramallah. Cet incident s'inscrit dans le cadre des opérations de grande envergure menées par les forces de sécurité israéliennes, à Ramallah et dans d'autres villes de la Cisjordanie occupée, contre des organismes de change et de virements de fonds utilisés, selon Israël, pour financer le Hamas.

Le 27 décembre, les forces de sécurité israéliennes ont mené une opération dans le camp de réfugiés Nour Chams, à Toulkarm, laquelle a donné lieu à des affrontements au cours desquels des Palestiniens ont utilisé un engin explosif improvisé et les forces de sécurité israéliennes ont procédé à des frappes de drones qui ont tué six Palestiniens, dont deux enfants. Les Forces de défense israéliennes ont déclaré que les frappes visaient un groupe armé de militants qui avaient lancé des engins explosifs sur les forces de sécurité israéliennes.

Les actes de violence perpétrés par des colons restent très préoccupants et se poursuivent à un niveau élevé. Toutefois, les attaques commises par des

colons ont diminué tout au long des mois de novembre et décembre, après l'augmentation marquée des attaques violentes perpétrées par des colons contre des Palestiniens après le 7 octobre.

Le 28 décembre, le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme a publié son rapport sur la détérioration de la situation relative aux droits humains en Cisjordanie, y compris à Jérusalem-Est.

Pour éviter toute nouvelle guerre et tout nouveau cycle sans fin de violence, les hostilités actuelles dans tout le Territoire palestinien occupé doivent prendre fin, grâce à un plan visant à faire véritablement progresser les parties vers une solution négociée. Nous devons rétablir un horizon politique et avancer vers la seule option viable pour un avenir pacifique : la solution des deux États, avec Gaza comme partie intégrante d'un État palestinien indépendant, vivant côte à côte avec Israël dans la paix et la sécurité, sur la base des frontières de 1967 et avec Jérusalem pour capitale des deux États, conformément aux résolutions adoptées par le Conseil et au droit international.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je remercie M. Khiari des informations qu'il nous a communiquées.

Je donne maintenant la parole à M. Muasher.

M. Muasher (*parle en anglais*) : Je consacrerai l'essentiel de mon intervention d'aujourd'hui à l'après-guerre et à la perspective d'un règlement politique. Mais je dois d'abord souligner que la première priorité doit être de mettre fin immédiatement et définitivement à la guerre menée contre Gaza. Les Palestiniens ont assez souffert, et aucun droit humanitaire ou international ne tolère les bombardements en tapis de civils dont nous sommes aujourd'hui témoins, quelle qu'en soit la cause.

La question que la communauté internationale ne cesse de poser est la suivante : qui va gouverner Gaza après le Hamas ? Ce n'est pas la bonne question à poser si l'on sous-entend qu'il s'agit là de la fin de la partie. Toute politique fondée sur ce principe aboutira à des résultats désastreux. Les meurtres répétés de civils, tant du côté israélien que du côté palestinien, la destruction de Gaza une fois de plus, l'éventuelle création d'un million et demi de réfugiés palestiniens supplémentaires, et le danger imminent d'un transfert de masse doivent nous apprendre que nous ne pouvons pas régler le problème en nous en tenant à d'anciens paradigmes qui n'ont pas fonctionné. Toutes les hypothèses présentées jusqu'à présent sont irréalistes, car elles se concentrent sur l'après-Gaza, au lieu de proposer un ensemble de solutions globales qui vont au-delà de Gaza et s'attaquent à la cause profonde du problème,

à savoir l'occupation israélienne. Tel est le contexte dans lequel se sont déroulées les attaques du 7 octobre. Aussi odieuses que soient les attaques contre les civils, des deux côtés, la grande prison qu'était pratiquement Gaza, associée à l'absence de tout horizon politique au cours des 10 dernières années pour mettre fin à l'occupation, sont des facteurs dont on ne peut faire abstraction. Il faut reconnaître, a priori, que les éléments nécessaires au lancement d'un processus politique sérieux ne sont pas réunis.

Les trois parties qui doivent participer à un tel processus ne semblent pas être prêtes. Les États-Unis s'engagent dans une année électorale, au cours de laquelle les chances de lancer un processus politique supposant de faire pression sur toutes les parties, en particulier sur Israël, sont faibles. Le Gouvernement israélien actuel a déclaré publiquement et à plusieurs reprises qu'il n'avait pas l'intention de mettre fin à l'occupation ni de contribuer à la création d'un État palestinien. L'histoire, ainsi que l'opinion publique, laisse penser que ce gouvernement sera probablement démis de ses fonctions dans un an environ, l'opinion publique israélienne le tenant pour responsable des événements du 7 octobre. Tous les sondages indiquent que l'opposition remporterait haut la main toute nouvelle élection qui aurait lieu demain. Mais le clivage en Israël aujourd'hui n'est pas un clivage entre le camp des partisans de la paix et celui des opposants à la paix, comme c'était le cas il y a plusieurs dizaines d'années. Il s'agit simplement d'une opposition entre le camp pro-Netanyahu et le camp anti-Netanyahu, les deux camps maintenant une position implacable et presque identique contre la création d'un État palestinien.

Par ailleurs, l'Autorité palestinienne n'a pas organisé d'élections depuis 2006, et sa cote de popularité était déjà très basse avant le 7 octobre. Aucun camp ne peut prétendre représenter les Palestiniens dans un processus politique sans élections.

Pour toutes ces raisons, les étoiles ne sont pas alignées pour permettre un processus politique sérieux. Si nous voulons tirer les enseignements des processus antérieurs, nous devons retenir que le principal défaut de tous les processus passés était qu'ils n'étaient pas limités dans le temps. Ils ne visaient pas un horizon précis, et, par conséquent, les négociations se sont éternisées tandis qu'Israël construisait de nouvelles colonies de peuplement et rendait impossible le concept même d'une solution prévoyant deux États, que nous appuyons tous.

Si nous mettons ces difficultés de côté, je voudrais que le Conseil imagine avec moi, au moins hypothétiquement, les éléments d'un processus qui tirerait les

enseignements du passé, qui serait considéré comme sérieux et qui s'attaquerait à la racine du problème, à savoir l'occupation israélienne. Voici à quoi pourraient ressembler les contours d'un tel processus.

Premièrement, les États-Unis seraient à la tête d'un processus politique dont l'objectif déclaré et clairement défini, a priori, serait de mettre fin à l'occupation dans un délai précis, par exemple, trois à cinq ans. Les deux parties devront souscrire à cet objectif.

Deuxièmement, l'ONU adopterait une résolution reconnaissant un État palestinien sur la base des frontières de 1967 a priori, les détails devant être réglés dans le cadre de négociations.

Troisièmement, les activités de peuplement seraient complètement gelées.

Quatrièmement, dans un processus d'ingénierie inverse, les négociations se concentreraient sur les étapes nécessaires pour atteindre cet objectif, plutôt que sur le résultat final.

Cinquièmement, de nouvelles élections seraient organisées, tant en Israël qu'en Cisjordanie et à Gaza. Dans le cadre de ce plan, les électeurs se rendraient aux urnes sur la base de cet horizon politique clairement défini.

Sixièmement, la question de savoir qui dirige Gaza deviendrait une étape sur la voie de la fin de l'occupation, plutôt qu'une fin en soi. Les solutions qui ont été rejetées par les deux parties aujourd'hui en raison de l'absence d'un cadre politique global seraient réexaminées.

Septièmement, la reconstruction de Gaza deviendrait une étape sur la voie d'un règlement, auquel davantage de parties, telles que les États du Golfe, l'Union européenne ou la Banque mondiale, seraient prêtes à participer, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui. À cet égard, la Syrie doit nous servir de leçon. Bien que la guerre soit en grande partie terminée dans ce pays depuis cinq ans, aucune reconstruction n'a eu lieu du fait de l'absence d'un plan pour l'avenir du pays.

Huitièmement, un fonds international serait créé pour aider les Palestiniens de Gaza et de Cisjordanie à demeurer sur leur territoire, afin d'apaiser les craintes d'un transfert de masse de Palestiniens en dehors du territoire palestinien.

Ce plan semble-t-il ambitieux ? Il n'apporte même pas un début de réponse à la question des colonies de peuplement. Même si la volonté politique de mettre fin à l'occupation et de faire advenir la solution des deux États existait, la séparation des deux communautés resterait

une tâche redoutable. Mais l'objectif de mon intervention est de montrer ce qu'implique un processus politique sérieux, afin que les illusions de succès, si le passé devait se répéter, soient dissipées. Mais si la communauté internationale décide que ce plan est trop irréaliste, voyons à quoi pourraient ressembler les autres solutions.

Premièrement, il s'agit d'attendre des jours meilleurs pour mettre en œuvre la solution des deux États. C'est le scénario préféré de l'Administration Biden et de la communauté internationale. Cette logique veut qu'en fin de compte, ce scénario soit la solution privilégiée par toutes les parties, qui finiront par comprendre, à un moment donné, qu'il n'y a pas d'autre issue que de partager le territoire en séparant les deux communautés au sein de deux États. Tout ce qu'il y a à faire, c'est d'essayer de garder le silence et d'attendre un meilleur moment, lorsque les Gouvernements israélien et palestinien seront prêts à faire des compromis.

Le problème de cette logique est qu'un scénario préféré n'est pas une condition suffisante pour qu'il se réalise. Il suppose un statu quo immuable, ce qui n'est pas le cas avec la poursuite de l'expansion des colonies de peuplement. Si le nombre de colons aujourd'hui rend difficile la séparation des deux communautés, la situation s'aggravera de manière irréversible dans quelques années, lorsque la communauté des colons pourrait atteindre le million. Si la solution des deux États est jugée difficile à mettre en œuvre aujourd'hui, elle deviendra, selon toute probabilité, impossible à l'avenir en raison de ces réalités démographiques et politiques.

Le deuxième scénario est le transfert massif de Palestiniens par Israël en dehors des territoires palestiniens. Israël est aujourd'hui confronté à un autre facteur qu'il est devenu impossible de ne pas prendre en compte : la démographie. Le nombre d'Arabes palestiniens dans les zones contrôlées par Israël dépasse désormais le nombre de Juifs israéliens. Si Israël n'a pas l'intention de mettre fin à l'occupation et d'accepter la solution des deux États, et s'il ne veut pas devenir une minorité régnant sur une majorité dans une situation que de nombreuses organisations de défense des droits humains, y compris israéliennes, ont qualifiée d'apartheid, alors l'option préférée d'Israël dans ce scénario est d'essayer d'effectuer un transfert massif de Palestiniens de Gaza vers l'Égypte et de Cisjordanie vers la Jordanie.

Nous en voyons déjà plusieurs signes. De grandes parties de Gaza sont devenues pratiquement inhabitables et plusieurs ministres israéliens, dont M. Netanyahu lui-même, ont été directement ou indirectement cités comme

promouvant le transfert forcé ou volontaire de Palestiniens. Les transferts massifs ne seront toutefois pas faciles à mettre en œuvre. La Jordanie et l'Égypte ont réussi à attirer l'attention de la communauté internationale sur cette question, au point que les États-Unis et d'autres pays se sont publiquement opposés aux transferts massifs. Les Palestiniens eux-mêmes ont retenu la leçon de 1948, lorsque 750 000 réfugiés ont été contraints de quitter leur terre et n'ont jamais été autorisés à y retourner par Israël, malgré les résolutions des organes de l'ONU allant dans le sens contraire.

Le troisième scénario est que, si la solution des deux États n'est pas mise en œuvre bientôt, voire dès maintenant, et que le transfert de masse se heurte à une résistance suffisante de la part des Palestiniens, il est très probable que l'occupation se poursuivra, même si les conditions changent. Le facteur démographique jouera un rôle de plus en plus important dans les années à venir, avec un taux de natalité palestinien supérieur à celui des Israéliens.

Suite à la perte d'espoir de créer un État palestinien, les Palestiniens exigeront l'égalité des droits avec les Israéliens là où ils vivent. Les Israéliens ne pourront pas régner indéfiniment sur une majorité dans un système où les Palestiniens vivraient dans l'apartheid. Si l'on ajoute à cela le fossé générationnel auquel nous assistons en Occident, où les jeunes générations sont de plus en plus favorables aux Palestiniens et à la question des droits que les générations plus âgées, le monde deviendra de plus en plus critique à l'égard de l'occupation et le problème commencera à se déplacer, passant d'un problème axé sur la forme d'une solution à un problème ancré dans l'égalité des droits.

Telles sont les possibilités qui s'offrent à nous pour l'avenir. De mon point de vue, la communauté internationale est sans aucun doute en partie responsable de la situation dans laquelle nous nous trouvons aujourd'hui. En abandonnant les tentatives sérieuses de règlement du conflit au cours des dernières années et en fermant les yeux sur la cause profonde du problème, à savoir l'occupation, nous en sommes arrivés là aujourd'hui. Il est certainement possible d'envisager un autre processus dans la lignée des précédents, mais il échouera, et la violence continuera à caractériser le monde des Palestiniens et des Israéliens dans un avenir prévisible. Soit une décision audacieuse doit être prise pour mettre fin au conflit maintenant et, bien que ce soit encore très difficile, pour essayer de mettre en place une solution viable prévoyant deux États, soit le monde devra faire face non seulement à l'occupation, mais aussi à la question plus difficile de l'apartheid. Le choix nous appartient.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je remercie M. Muasher de son exposé.

Je donne maintenant la parole à M. Epshtain.

M. Epshtain (*parle en anglais*) : Douze semaines d'hostilités sans précédent en Israël et à Gaza et de tensions et de troubles croissants en Cisjordanie se sont écoulées. Je voudrais formuler quelques observations d'ordre juridique qui viennent étayer la crise humanitaire à laquelle le Conseil norvégien pour les réfugiés cherche à remédier. Certaines concernent les violations graves qui ont été perpétrées et qui continuent de se produire, tandis que d'autres ont trait à des atrocités préméditées, qui doivent être empêchées par le Conseil de sécurité.

Toutes les parties, les groupes armés palestiniens et Israël, ont fait preuve d'un mépris inconsideré pour les normes impératives du droit international, y compris les règles fondamentales du droit international humanitaire. Elles ont enfreint les règles mêmes qu'elles doivent respecter en toutes circonstances.

Le Conseil norvégien pour les réfugiés a condamné les actes de violence odieux commis délibérément et aveuglément par le Hamas contre des civils israéliens et continue de demander la libération immédiate de tous les otages détenus ultra vires et le traitement humain des détenus palestiniens dans le respect du droit international.

La même sécurité juridique doit également signifier l'arrêt de l'offensive israélienne, à laquelle les habitants de Gaza ne peuvent se soustraire, avant qu'elle ne coûte la vie à d'autres civils, dont beaucoup de femmes et d'enfants. Les attaques israéliennes aveugles qui touchent la population et les biens de caractère civil, ainsi que celles qui causent des pertes en vies humaines, des blessures et des dommages excessifs, doivent être condamnées. L'ampleur sans précédent des pertes et des destructions exige que nous déployions des efforts collectifs pour répondre aux besoins essentiels et remédier à la famine qui frappe la population civile de Gaza en ce moment même. L'annulation des limitations arbitraires, capricieuses et illégales de l'aide humanitaire imposées par Israël, Puissance occupante, reste un défi normatif et opérationnel qu'il convient de relever.

Alors que les opérations militaires israéliennes à Gaza rapprochent les civils des frontières méridionales, la possibilité d'une déportation massive de Palestiniens vers l'Égypte se fait de plus en plus pressante. Cette inquiétude fait suite au transfert forcé par Israël de centaines de milliers de Palestiniens à l'intérieur de la bande de Gaza et aux déclarations explicites de responsables israéliens approuvant cette déportation sans justification

raisonnable, sans hébergement ou services appropriés dans les lieux de refuge et sans garantie de retour une fois les hostilités terminées. L'article 49 de la quatrième Convention de Genève interdit les transferts forcés individuels ou collectifs et les déportations de personnes protégées d'un territoire occupé, quel que soit leur motif. Cela constitue une violation grave du droit international humanitaire, codifiée comme un crime de guerre.

Une violation flagrante et systémique d'une norme impérative exige que tous les États coopèrent pour mettre fin au comportement fautif par des moyens légaux visant à inciter l'État fautif à se conformer à ses obligations. Chaque État membre du Conseil est tenu de prévenir les crimes de guerre, les crimes contre l'humanité et les actes de génocide, qui constituent tous des atrocités criminelles.

Alors que nous nous mobilisons pour remédier à la crise humanitaire qui sévit à Gaza, les colons israéliens armés de la Cisjordanie occupée ont intensifié leur campagne de violence contre les Palestiniens. Ces derniers mois, des communautés entières ont été déplacées de force du fait des actes de violence perpétrés par des colons. Les autorités israéliennes ne font pratiquement rien pour empêcher ces attaques, qui ont fait de nombreux morts. Les actes de violence commis par des colons sont souvent passés sous silence par les forces de sécurité israéliennes, et même encouragés par des fonctionnaires et des ministres du Gouvernement israélien.

Prévenir la violence des colons et le transfert forcé de Palestiniens qui en découle implique d'invoquer la responsabilité d'Israël dans le transfert illégal de sa population vers des territoires occupés afin de les coloniser. Le Conseil doit attribuer la responsabilité à Israël lorsque des membres de ses forces armées, tous grades confondus et à tout moment, même lorsqu'ils sont en permission de courte durée, laissent les colons perpétrer des violences et y participent, et lorsqu'Israël alloue directement des fonds et des armes aux escadrons de gardes des colonies, qui semblent souvent opérer en dehors du cadre de leur mandat et se joignent aux attaques contre les Palestiniens. Le Conseil ne doit pas permettre à Israël de transférer de force des Palestiniens de leurs terres ou de poursuivre l'annexion illégale du Territoire palestinien occupé en violation du droit international. Si Israël n'est pas tenu de répondre de ces actes, d'autres communautés palestiniennes seront transférées de force.

Israël, Puissance occupante, est responsable de la sphère publique, de l'ordre et de la sécurité dans le territoire occupé, conformément à l'article 43 du Règlement de La Haye. Les opérations de maintien de l'ordre, telles que

les incursions dans les villes de Cisjordanie, sont régies par les normes et règles du maintien de l'ordre définies par le droit international des droits de l'homme, qui dispose que le recours à la force létale doit être exceptionnel et peut être illégal. Israël est tenu de respecter les principes de base sur le recours à la force par les membres des forces de l'ordre, qui définissent le recours à la force létale comme une mesure de dernier ressort. Les troubles et les tensions dans le territoire occupé n'autorisent aucune dérogation à cette règle.

Le Conseil doit exiger des autorités israéliennes qu'elles respectent et protègent les droits des Palestiniens, qu'elles se conforment aux dispositions du droit de l'occupation et aux règles applicables en matière de recours à la force létale, et qu'elles œuvrent à la désescalade de la violence en cours en Cisjordanie. Les pratiques israéliennes dans le territoire occupé, notamment la destruction à grande échelle de logements et d'infrastructures civiles, pourraient conduire à une situation prolongée de déplacement forcé de la population, avec des perspectives de rapatriement et de retour limitées. Il faut lever le siège de Gaza, le blocus maritime et aérien et le bouclage terrestre séparant la bande de Gaza de la Cisjordanie, qui, ensemble, forment une seule unité d'autodétermination.

L'interdiction de l'agression va de pair avec l'interdiction de l'acquisition de territoires par le recours à la menace ou à la force et de l'annexion de quelque nature que ce soit et pour quelque raison que ce soit. Protéger les civils, Israéliens et Palestiniens, par tous les moyens possibles est une norme fondamentale du droit international qui doit être respectée par tous. Il est donc impératif d'inverser le processus d'annexion et de remédier à l'expansion des colonies, à la violence des colons et aux transferts forcés. Les civils ont désespérément besoin de sécurité, d'abris, de nourriture et de traitements vitaux pour les blessés et les malades. Le Conseil norvégien pour les réfugiés souligne que la paix est la seule solution viable pour les civils dans le Territoire palestinien occupé et en Israël. Un accord d'armistice mutuellement convenu suspendant les hostilités actives entre les belligérants est une étape nécessaire vers le règlement pacifique de la question de Palestine par le biais des mesures énoncées à l'Article 33 de la Charte des Nations Unies, y compris l'arbitrage et le règlement judiciaire. Le Conseil peut ouvrir la voie à la sécurité humaine et à la paix en s'attaquant aux causes profondes du conflit. Il est essentiel de mettre un terme à l'occupation du territoire palestinien pour faire cesser les souffrances et permettre aux travailleurs humanitaires d'apporter aux personnes dans le besoin une aide cruciale et un espoir de relèvement.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je remercie M. Epshtain de son exposé.

Je donne à présent la parole à l'observateur de l'État observateur de Palestine.

M. Bamy (Palestine) (*parle en anglais*) : Le meurtre de civils palestiniens n'est pas un effet collatéral de la guerre. L'assaut israélien s'appuie délibérément sur le massacre massif et aveugle de civils. La catastrophe humanitaire à Gaza n'est pas la conséquence d'une guerre. Il s'agit d'un outil utilisé par Israël pour faire pression sur les populations et les forcer à partir. La famine en cours n'est pas une conséquence indésirable de la guerre. Elle est utilisée comme tactique de guerre. L'effondrement du système de santé n'est pas le résultat imprévu d'une guerre. Il est le résultat d'attaques préméditées contre les hôpitaux et le personnel médical. Les meurtres aveugles, les arrestations massives, l'humiliation filmée de Palestiniens, les disparitions forcées, les enlèvements et les exécutions sommaires visent à terroriser l'ensemble du peuple palestinien.

Il s'agit d'un assaut par le biais d'atrocités, un assaut généralisé contre 2,3 millions de Palestiniens, assiégés, bombardés, déplacés et affamés. Depuis plus de 80 jours, 2,3 millions de Palestiniens luttent pour leur survie, de l'aube au crépuscule et du crépuscule à l'aube, chaque jour depuis 80 jours. Il existe des preuves indéniables et de multiples aveux de la nature criminelle de l'assaut et de ses objectifs criminels : la destruction d'un peuple pour forcer son déplacement. C'est pourquoi des personnes à travers le monde, des États aux quatre coins de la planète et des autorités morales expriment leur indignation et appellent à la fin des massacres.

Que dire au nom d'un peuple qui subit un génocide, qui est tenu responsable de sa propre mort par ceux qui le tuent et qui est tenu responsable de l'oppression qu'il subit de la part de ceux qui l'occupent, un peuple confronté à une menace existentielle, alors que les responsables de cette menace insistent sur le fait que c'est leur survie qui est en jeu. Les tueurs exigent des excuses de la part de ceux qui les critiquent pour leurs crimes. Ils exigent un appui politique, financier et militaire de la part des alliés qu'ils humilient et ignorent. Ils exigent de leurs victimes qu'elles leur soient reconnaissantes de ne pas leur avoir imposé encore plus de mort et de destruction. Et ils exigent du monde qui assiste à leurs crimes de reconnaître qu'ils sont l'armée la plus morale du monde.

Israël considère que le problème vient de ceux qui condamnent les crimes et non de ceux qui les commettent. Il tente ouvertement de les intimider et de les réduire au silence. Pour tenter de justifier l'injustifiable, Israël invoque une histoire qui les condamne et des principes qu'ils enfreignent. Israël invoque l'Holocauste pour justifier le

massacre de civils innocents, un usage et un abus honteux de la mémoire de 6 millions de victimes innocentes. Nous honorons la mémoire des victimes de l'Holocauste et de toutes les victimes en faisant respecter le droit international, et non en justifiant sa violation ; en sauvant des vies innocentes, et non en justifiant des meurtres aveugles ; et en refusant que des lois différentes soient appliquées en fonction de l'identité des auteurs et de l'identité des victimes, et non en promouvant la suprématie et la discrimination.

Le Conseil de sécurité a appelé à la protection des civils, à un accès humanitaire immédiat, sûr, sans entrave et élargi, à l'acheminement de l'aide humanitaire dans l'ensemble de la bande de Gaza et au respect du droit de la guerre, et il a rejeté les déplacements forcés. Tous ces éléments exigent un cessez-le-feu immédiat, que le Conseil a été empêché, à maintes reprises, de demander. Israël a réagi avec mépris et dédain. Pourquoi les laisse-t-on commettre des meurtres d'une telle ampleur en toute impunité ? Parce qu'ils n'ont jamais eu à répondre de leurs actes. C'est pourquoi ils avouent leurs crimes. C'est pourquoi ils volent nos vies, nos terres, nos ressources, notre argent, notre passé, notre présent et notre avenir au grand jour.

Un jour, les massacres cesseront. Mais comment allons-nous nous en remettre ? Comment allons-nous surmonter les charniers et l'impossibilité d'enterrer nos proches et de leur offrir un enterrement digne ? Comment oublier que nous les avons vus dans des sacs en plastique ? Comment oublier les plus de 1000 enfants palestiniens amputés sans anesthésie ? Les membres du Conseil entendent-ils leurs cris ? Peuvent-ils ressentir leur douleur ? Peuvent-ils imaginer qu'il s'agisse de leurs propres enfants ? Comment oublier les plus de 8000 Palestiniens sous les décombres, ceux qui ont eu la chance de mourir rapidement et ceux qui ont connu une mort horrible et terrifiante, une mort lente sous les décombres, parce que nous n'avons pas été capables de les sauver ? Comment se remettre d'un génocide ?

On nous demandera néanmoins, malgré tout ce que nous endurons et tout ce que nous avons enduré depuis 75 ans, de passer à autre chose : de compter nos morts une fois de plus, de compter nos blessés, nos handicapés à vie, les personnes meurtries pour toujours, les millions de victimes, et de passer à autre chose. On nous demandera d'être pacifiques ; on nous demandera d'être reconnaissants que ce chapitre horrible – un chapitre parmi tant d'autres, bien qu'il soit le pire que nous ayons connu – soit terminé, en attendant le suivant.

C'est le summum du deux poids, deux mesures. On ne demande jamais à l'autre camp de passer à autre chose si des Israéliens sont tués. On ne demande jamais

à l'autre camp d'être pacifique dans de telles situations. C'est le summum du racisme, de la déshumanisation de notre nation. Nous devrions tous être soumis aux mêmes règles et aux mêmes attentes. Nous devrions tous voir notre humanité reconnue et respectée. Ceux qui ont eu l'audace, jusqu'à aujourd'hui, de justifier d'une manière ou d'une autre ce qui se passe dans la bande de Gaza, seront couverts d'opprobre à tout jamais.

Quant à ceux qui appellent notre peuple à ne pas chercher à se venger et à ne pas recourir à la violence, ils doivent soutenir nos efforts pour rendre la justice. Telle est la voie que nous avons choisie : celle de la justice et non de la vengeance. Mais jusqu'à présent, cette voie a été barrée au peuple palestinien, et personne n'a jamais eu à rendre de comptes pour les crimes commis contre lui. Pour que les rescapés palestiniens puissent vivre avec le sentiment que les massacres ne reprendront pas, l'impunité israélienne ne doit en aucun cas survivre à cette agression. Les horreurs auxquelles a mené cette impunité continueront de se produire tant qu'il n'y sera pas mis fin.

Le monde découvre la véritable Gaza, à mesure qu'Israël la détruit. Alors qu'Israël détruit nos universités et nos écoles, le monde découvre que nous avons l'un des taux d'alphabétisation les plus élevés au monde. Alors qu'Israël détruit nos mosquées et nos églises historiques, le monde découvre notre diversité religieuse et la communauté chrétienne de Gaza, qui fait partie intégrante de notre passé, de notre présent et de notre avenir. Le monde découvre les noms de braves journalistes et médecins palestiniens en apprenant qu'ils ont été tués. Le monde découvre une jeune génération de Palestiniens qui a su se montrer créative et active et qui a tenté de continuer à vivre dans des circonstances impossibles, avant d'être confrontée à la mort une fois de plus. Le monde découvre des êtres humains qui, malgré des agressions répétées et une décennie et demie de blocus, ont réussi à garder l'espoir et à le cultiver, ont bâti leurs maisons pour les voir détruites, les ont reconstruites pour qu'elles soient détruites à nouveau, les ont reconstruites encore et encore, ont continué de construire leur vie. Malgré les pertes et les souffrances, ils ont su se relever des ruines, pour affronter la mort une fois de plus. Ils ont retrouvé le chemin de la vie pour voir la mort et la destruction les hanter à nouveau. Combien de temps cela peut-il durer ?

C'est à cela qu'Israël s'attaque : l'espoir. Son pire ennemi est le fait que le peuple palestinien n'a pas renoncé à l'espoir, qu'il est toujours capable de ressusciter. Israël veut s'assurer que les Palestiniens de Gaza n'ont pas de maison où retourner, qu'ils n'ont pas de vie à retrouver. Israël veut s'assurer que la vie à Gaza n'est plus possible, et ce dans un seul but, ce qu'ils appellent la « migration

volontaire ». Autrement dit, 21 000 personnes tuées, des enfants pour près de la moitié d'entre elles. Et, outre les femmes et les enfants, de nombreux hommes innocents ont aussi été tués. La migration volontaire est un nom de code pour désigner le déplacement forcé. Telles sont les options qui s'offrent aux Palestiniens : la destruction ou le déplacement, la mort ou le déplacement.

À Bethléem, lieu de naissance de Jésus, les célébrations ont été annulées. Mais en réalité, le message délivré et incarné par Jésus a été célébré en prenant fait et cause pour le peuple palestinien à Gaza, pour les opprimés, pour ceux qui souffrent et ceux qui endurent, comme il l'aurait fait. Bethléem endure sa part de douleur et de souffrance, mutilée par un mur, et, comme toutes les villes et tous les villages de Cisjordanie, victime d'attaques constantes de la part des colons et des forces d'occupation. La réalité à laquelle sont confrontés les chrétiens de Palestine est insoutenable. Cette réalité est celle de tous les Palestiniens, y compris dans le quartier arménien de Jérusalem-Est occupée, où ils luttent pour leur identité et leur existence.

Le Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme, à l'occasion du rapport sur la Cisjordanie publié hier, a souligné que :

« les violations recensées dans ce rapport suivent le même schéma et sont de même nature que les violations signalées dans le passé dans le contexte de l'occupation israélienne de longue date de la Cisjordanie. Cependant, l'intensité de la violence et de la répression sont sans précédent depuis des années ».

Ces trois derniers mois ont été les plus meurtriers que la Cisjordanie ait connus depuis des décennies, y compris pour les enfants. Mais il ne faut pas s'en faire ; au lieu de mettre fin à ses crimes, Israël attaquera l'ONU pour les avoir dénoncés. Une guerre est en cours contre le peuple palestinien dans son ensemble, contre notre existence et notre patrie, contre notre identité, notre histoire et notre avenir.

Il y a quelques jours, Netanyahu a fait part de sa fierté d'avoir empêché l'indépendance de l'État palestinien, d'avoir sapé et détruit les Accords de paix d'Oslo. Il se vante de détruire la paix dans notre région. Il se vante ouvertement d'avoir entravé les perspectives de paix. Ce faisant, il a porté atteinte à la sécurité du peuple palestinien comme du peuple israélien. Ses intentions ont toujours été claires pour quiconque voulait bien regarder. Il a été l'un des principaux acteurs de la guerre pour la géographie palestinienne et contre la démographie palestinienne tout au long cours des trois dernières décennies. La ligne politique de Netanyahu repose sur la négation de l'existence

et des droits des Palestiniens. Sa survie politique nécessite une guerre sans fin et sans limites. Netanyahu continue de réécrire l'histoire 75 ans après la Nakba, en affirmant que la Palestine était une terre en friche – alors même que plus d'un million de Palestiniens vivaient dans des villes et avaient une vie culturelle et politique sur cette terre –, pour justifier de prolonger la Nakba et tenter de finir le travail.

Nous avons emprunté le chemin de la négation de l'existence, du meurtre et de la destruction tant de fois. Cela fait 75 ans que nous sommes sur cette voie. Quelqu'un pense-t-il que c'est une bonne idée de continuer ? Israël a annoncé à plusieurs reprises avoir réglé la question palestinienne. Il y a quelques semaines, Netanyahu lui-même a dit au monde, ici à l'ONU (voir A/78/PV.10), qu'il n'y avait pas lieu de s'inquiéter, brandissant une carte de laquelle la Palestine avait purement et simplement disparu. Quelqu'un estime-t-il que la question a été réglée ? Quelqu'un croit-il qu'un plus grand nombre de meurtres, de destructions et de négations des droits permettront de régler la question ? La reconnaissance et le respect de notre existence et de nos droits sont le seul moyen de parvenir à une paix et à une sécurité partagées. Tel est notre objectif : une paix et une sécurité partagées.

Quel degré d'injustice une nation peut-elle supporter ; combien de meurtres, combien d'humiliations, combien de souffrances ? Notre souffrance n'est pas une fatalité. Elle est provoquée par l'homme, par l'occupation. L'impuissance de certaines puissances mondiales n'est pas une fatalité. Elle est auto-infligée. Il existe un consensus international. Il existe un droit international. Ils n'ont pas été élaborés pour nuire à qui que ce soit mais pour servir l'intérêt de tous. Ils doivent être appliqués. Nous y restons attachés. Mais ils doivent protéger notre peuple. Nous ne pouvons pas avoir uniquement des obligations et être privés de nos droits, tandis que l'autre partie s'arroge tous les droits et ignore toute obligation. Ce n'est pas ainsi que fonctionne le droit international. Il doit être appliqué, car nous voyons clairement ce à quoi mène son non-respect.

Une nouvelle année approche, 75 ans se sont écoulés, et une nation est toujours privée de sa terre et de ses droits les plus fondamentaux : toujours occupée, opprimée et tuée. Notre peuple a déjà survécu aux massacres. Il leur survivra une fois de plus. Mais celles et ceux qui ont été tués ne reviendront pas à la vie. Ces cicatrices ne guériront jamais vraiment. Les massacres perpétrés par Israël à Gaza auront des répercussions pendant des décennies. Pour le peuple palestinien qui en porte les stigmates dans sa chair, bien sûr, mais aussi pour notre région et pour le monde entier. Et si l'espoir n'est pas restauré et

que la liberté ne finit pas par prévaloir, personne ne peut prédire ce que sera le prochain chapitre de cette tragédie. Mais tout le monde sait qu'il sera pire.

Alors que le monde entame une nouvelle année, les massacres en Palestine se poursuivent, l'injustice se poursuit, et la souffrance se poursuit. Combien de générations de Palestiniens devront encore souffrir avant de pouvoir enfin vivre dans la liberté, la dignité et la paix sur notre terre ancestrale ? Nous voulons cesser de voir grandir notre Nakba et pouvoir enfin voir grandir nos enfants.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole au représentant d'Israël.

M. Erdan (Israël) (*parle en anglais*) : Je suis sincèrement choqué d'être assis ici aujourd'hui. Je suis choqué par l'objet de la présente séance d'information. Je suis choqué par les mensonges flagrants qui sont répandus. Je suis choqué par le décalage total avec la réalité sur le terrain. Mais surtout, je suis choqué par le fait que le Conseil de sécurité est disposé à perdre son temps à se concentrer sur un phénomène extrémiste aussi marginal alors que toute la région est en feu. Et la véritable raison de cet incendie qui fait rage est totalement passée sous silence dans cette salle.

Hier matin encore, des roquettes ont été tirées depuis le Liban sur des agglomérations de Haïfa et d'Acre, dans le nord d'Israël. Il y a deux jours, des roquettes ont été tirées sur la ville de Qiryat Shmona, dans le nord d'Israël. Et il y a trois jours, le Hezbollah a lancé des missiles antichars guidés sur l'église Sainte-Marie en Galilée occidentale, blessant 11 personnes. Pourtant, ces attaques éhontées contre des civils, des villes, des villages et des lieux saints ne justifient pas la tenue d'une séance d'urgence ici au Conseil. Ces attaques ressemblent-elles à un simple débordement ? Cette violence se produit-elle d'elle-même, comme par magie ? N'est-il pas évident que des terroristes génocidaires cherchent à assassiner des citoyens israéliens chaque jour ?

Le Conseil est prompt à faire preuve de solidarité avec les civils partout au Moyen-Orient, pour autant qu'ils ne soient pas israéliens. De fait, pas une semaine ne passe sans qu'une séance soit organisée sur la protection des civils à Gaza, et pas une semaine ne passe sans que l'ONU et ses fonctionnaires appellent à la protection du Liban et de la Syrie. Alors pourquoi le Conseil reste-t-il silencieux lorsqu'il s'agit de civils israéliens innocents pris pour cible chaque jour dans le nord d'Israël par le Hezbollah, le Hamas et d'autres organisations palestiniennes ? Pourquoi n'a-t-il pas condamné les tirs de roquettes en provenance du Liban, de la Syrie et du Yémen ?

La situation dans le nord d'Israël est sur le point d'atteindre un point de non-retour. Chaque jour, des Israéliens innocents sont attaqués. Si ces attaques persistent, Israël veillera à ce que ces actes de terreur cessent. Pourquoi les membres du Conseil ne se sont-ils donc pas exprimés ? Pourquoi n'ont-ils pas exigé du Liban qu'il prenne des mesures pour empêcher que des attaques terroristes soient perpétrées à partir de son territoire ? Comment cela se fait-il que l'ONU reste silencieuse face à la terreur uniquement lorsqu'elle est dirigée contre Israël ? Au total, 50 000 civils israéliens ont été déplacés le long de la frontière nord en raison des attaques du Hezbollah soutenues par l'Iran et commises depuis le Liban. Ces attaques constituent une violation flagrante de la souveraineté d'Israël, du droit international et des résolutions du Conseil, en particulier la résolution 1701 (2006).

Je répète que si ces attaques se poursuivent, la situation s'aggravera et pourrait donner lieu à une véritable guerre. Le Liban doit être tenu pour responsable de l'agression perpétrée à partir de son territoire. Et je voudrais être clair, une fois de plus : Israël se défendra. J'ai averti le Conseil en d'innombrables occasions et je lui ai envoyé des lettres, mais au lieu de discuter de cette menace manifeste et immédiate qui pèse sur la sécurité du Moyen-Orient, nous sommes encore une fois réunis dans cette salle pour discuter d'un problème marginal, qui est une conséquence du conflit, mais pas sa cause première.

Israël mène actuellement une guerre pour défendre son avenir même contre les terroristes génocidaires du Hamas, qui ont commis le plus grave massacre d'Israéliens. Quatre-vingt-quatre jours après le massacre de 1 300 Israéliens, et alors que 129 personnes sont toujours retenues en otage dans les tunnels terroristes du Hamas, le Conseil n'a même pas encore condamné l'attaque commise par les nazis du Hamas. Le Conseil croit-il vraiment que l'acte honteux d'une poignée d'extrémistes israéliens est le véritable obstacle à une solution ? Est-ce le sujet sur lequel le Conseil devrait se concentrer aujourd'hui, des actes de violence, principalement des dommages matériels, que les forces de police israéliennes répriment avec toute la rigueur de la loi ? Des roquettes s'abattent sur le nord et le sud d'Israël, et des familles entières sont brûlées vives par le Hamas et Daech, mais ce serait la violence extrémiste qui serait l'obstacle à la paix ?

Il n'y avait pas d'Israéliens en Cisjordanie en 1948. Il n'y avait pas d'Israéliens en Cisjordanie en 1967. Pourtant, les Palestiniens et les pays arabes cherchaient quand même à anéantir Israël. Les membres du Conseil ne voient-ils pas l'absurdité de la situation ? Quand s'attaqueront-ils aux véritables obstacles à la paix dans notre région ?

La semaine dernière, il y a eu quatre cas de violence extrémiste contre des Palestiniens en Judée-Samarie. Et si l'on regarde les chiffres des trois derniers mois, il apparaît clairement que la violence extrémiste est en train de diminuer, contrairement à ce que semble indiquer l'objet de cette séance d'information. Israël condamne tout acte de violence. Contrairement à ce qui a été dit ici aujourd'hui, les dirigeants israéliens ont été clairs à ce sujet. Nous avons condamné ces actes. Et non seulement ces crimes sont condamnés par Israël, mais des mesures sévères sont également prises pour les combattre. Des arrestations ont lieu, des actes d'accusation sont établis, et nous mettons tout en œuvre pour traduire tous les auteurs en justice. Il s'agit toutefois d'une violence marginale, qui est en déclin. Alors pourquoi le Conseil a-t-il consacré une séance d'information organisée en urgence à ce sujet, en pleine guerre ?

Mais si les membres du Conseil veulent discuter de la Judée-Samarie, ou de la Cisjordanie, comme ils l'appellent, malgré une guerre qui fait rage dans le sud et une autre qui se prépare dans le nord, parlons du phénomène généralisé qui menace réellement la situation en Judée-Samarie, à savoir la terreur palestinienne. Parlons chiffres. Depuis le 7 octobre, 1 028 fusillades, agressions à l'arme blanche et attaques à l'engin explosif improvisé ont été commises par des terroristes palestiniens contre des Israéliens. Au cours de la même période, les terroristes palestiniens ont lancé 2 118 pierres et cocktails Molotov sur des Israéliens. C'est la réalité. En moins de trois mois, il y a eu plus de 3 000 attaques terroristes palestiniennes, soit 15 fois plus que le nombre d'actes de violence extrémiste israélienne au cours de la même période. Tout au long de l'année 2023, près de 8 000 attaques terroristes palestiniennes ont été perpétrées contre des Israéliens en Judée-Samarie. Pourtant, selon les rapports du Bureau de la coordination des affaires humanitaires, de telles attaques sont pratiquement inexistantes.

On ment au Conseil, car pour l'ONU et ses organismes, la vérité est subjective. Ce n'est pas seulement le cas pour la terreur palestinienne en Judée-Samarie, c'est aussi le cas à Gaza et partout où la terreur palestinienne s'exerce contre les Israéliens. L'ONU déforme ou passe sous silence les faits concernant les victimes israéliennes du terrorisme. L'ONU est l'un des principaux moteurs des phénomènes malsains dont nous sommes aujourd'hui témoins. Du déni des atrocités perpétrées le 7 octobre à celui des viols et des violences sexuelles commises par le Hamas, l'ONU est complice des organisations terroristes et des antisémites, car pour elle, la vie des Israéliens n'a pas d'importance. Comment se fait-il que le nombre de victimes communiqué par le Ministère de la santé du Hamas soit immédiatement

pris pour argent comptant à l'ONU, alors que les preuves israéliennes des atrocités commises par le Hamas doivent être authentifiées par l'intermédiaire du processus de vérification triangulaire rigoureux de l'ONU ?

Alors que nous comptons les personnes blessées, portées disparues ou assassinées à la suite du massacre du 7 octobre, nous constatons une fois de plus à quel point cela prend du temps de dresser une liste précise et fiable des victimes civiles, même en étant dotés des moyens les plus sophistiqués. Pourtant, le soi-disant Ministère de la santé du Hamas est toujours en mesure de déterminer immédiatement le nombre de blessés ou de morts après chaque attaque. Cela ne conduit-il pas les membres du Conseil à s'interroger sur la véracité des chiffres communiqués par le Hamas, que l'ONU s'empresse de reprendre à son compte ?

L'ONU ne possède pas de système permettant de vérifier le bien-fondé des mensonges que profèrent les terroristes. Je l'ai déjà dit et je le répète aujourd'hui. Pour l'ONU, les terroristes génocidaires sont plus dignes de confiance que la démocratie respectueuse de la loi qu'est Israël. Pour l'ONU, les milliers d'attaques terroristes perpétrées contre des Israéliens en Cisjordanie et ailleurs ne sont pas suffisamment importantes pour être mentionnées, tandis que les rares actes de violence extrémiste font l'objet d'une séance d'information urgente du Conseil. La partialité toxique des organismes des Nations Unies n'a vraiment aucune limite.

Le Conseil a été instrumentalisé pour faire passer le camp qui se défend contre le terrorisme pour la source du problème. Au lieu de proposer de véritables solutions pour lutter contre les organisations terroristes meurtrières, le Conseil se focalise sur les opérations de lutte contre le terrorisme menées par Israël en Judée-Samarie. Je tiens par conséquent à clarifier les faits.

Toutes les opérations militaires lancées par Israël en Judée-Samarie ont un seul et unique objectif : neutraliser la bombe à retardement que constitue le terrorisme. Plus de 80 % des Palestiniens tués au cours des opérations israéliennes de lutte contre le terrorisme étaient des terroristes avérés et armés. Nous connaissons leurs noms, mais l'ONU refuse de vérifier les faits. Le Conseil reprend immédiatement des chiffres diffamatoires qui sont sortis du contexte de la guerre contre le terrorisme.

À la suite de la mission effectuée cette semaine dans le camp de Toulkarm, pour ne citer qu'un exemple, qui prenait pour cible les infrastructures terroristes du Jihad islamique palestinien et du Hamas, les Forces de défense israéliennes ont saisi un grand nombre de roquettes et d'armes

et découvert un laboratoire d'explosifs. Les membres du Conseil pensent-ils qu'Israël souhaite risquer la vie de ses soldats en pénétrant dans ces villes palestiniennes ? Les membres du Conseil pensent-ils vraiment qu'Israël souhaite mettre ses forces en danger ? Bien sûr que non.

Malheureusement, la seule raison pour laquelle Israël est contraint de mener ces opérations est que l'Autorité palestinienne refuse d'éradiquer les terroristes jihadistes eux-mêmes. Israël se défendra toujours. Nous prendrons toujours des mesures contre les menaces qui pèsent sur nos citoyens, comme le ferait n'importe quel autre pays. Si l'Autorité palestinienne ne fait rien, Israël agira.

Si l'on est vraiment objectif, la vérité sur le conflit israélo-palestinien est très simple. L'ancienne Première Ministre israélienne, Golda Meir, l'a résumée dans le passé d'une manière on ne peut plus claire :

« Si les Arabes » – en l'espèce, les Palestiniens – « déposaient leurs armes aujourd'hui, il n'y aurait plus de violence. Si les Juifs déposaient leurs armes aujourd'hui, Israël n'existerait plus ».

Je pense que toutes les personnes ici présentes le savent au fond de leur cœur.

Depuis que l'ONU a adopté le plan de partage en 1947, tout ennemi d'Israël qui a déposé les armes et choisi de vivre à nos côtés a bénéficié d'une coexistence et d'une paix immédiates. Ce n'est pas un hasard si le conflit avec les Palestiniens se poursuit encore aujourd'hui. Ce n'est dû ni aux opérations militaires israéliennes, ni à la violence extrémiste. C'est uniquement dû au terrorisme et aux appels palestiniens hostiles à notre droit d'exister en tant qu'État juif. C'est dû à la pure méchanceté du Hamas qui préfère anéantir Israël tout en opprimant les habitants de Gaza. C'est dû à la politique de l'Autorité palestinienne, qui consiste à « payer pour tuer » et à endoctriner la population pour qu'elle participe au jihad. Malheureusement, c'est aussi dû à l'indifférence de l'ONU et du Conseil de sécurité à l'égard de leurs crimes odieux. Le Conseil refuse sans cesse de s'attaquer aux véritables obstacles qui se dressent devant lui et continue de consacrer du temps et de l'énergie à des discussions qui ne porteront pas leurs fruits. Cette situation est vraiment triste.

Le Conseil souffre de l'effet réverbère. Les membres du Conseil se demandent peut-être de quoi il s'agit. Je me permets de leur rafraîchir la mémoire : un homme ivre trébuche la nuit sous un réverbère à la recherche des clefs qu'il a perdues. Un policier s'approche de lui et commence à l'aider dans sa recherche. Après quelques minutes, le policier se tourne vers l'homme et lui dit : « Je ne vois vos clefs nulle part. Êtes-vous sûr de les avoir perdues ici, sous le réverbère ? ». L'homme se tourne vers le policier et lui

répond : « Non, je les ai perdues dans le parc en bas de la rue. Je les cherche ici uniquement parce que c'est éclairé ».

Ainsi, les membres du Conseil sont constamment traînés sous la lumière du réverbère. La déformation des organismes des Nations Unies les attire également sous le même réverbère. Or, il n'y a rien à trouver sous ce réverbère : il est simplement plus facile de passer son temps dessous. Aujourd'hui, la Ligue des États arabes a encore traîné les membres du Conseil ici pour leur donner l'impression que le cœur du conflit n'est pas le terrorisme palestinien, mais les actes d'autodéfense commis par Israël contre le terrorisme palestinien.

Plutôt que de consacrer son temps précieux à discuter de la seule façon de régler le conflit, le Conseil entend des exposés anti-Israël très tendancieux. Il n'a jamais invité un intervenant qui soit réellement neutre ou qui puisse formuler ne serait-ce qu'une critique contre l'Autorité palestinienne ou les dirigeants palestiniens. C'est pourquoi on dit à tort aux membres du Conseil que les actes israéliens font obstacle à la paix, alors que le terrorisme palestinien est à peine mentionné, et encore moins débattu ou abordé.

Si la noble cause du Conseil est d'instaurer la paix et la sécurité au Moyen-Orient, je suggère qu'il se penche d'abord sur la situation actuelle, à savoir le Hamas, le Hezbollah et leurs marionnettes iraniennes, ainsi que tous les autres jihadistes génocidaires qui menacent la stabilité de la région. Il n'y a qu'une seule solution pour mettre fin immédiatement à la guerre à Gaza : les terroristes du Hamas doivent se rendre et libérer tous les otages. C'est la seule solution et c'est précisément ce que le Conseil doit s'efforcer de promouvoir. Les membres du Conseil sont-ils capables de s'unir pour défendre cette solution ? Hélas, non. Ils ne sont même pas capables de s'unir pour condamner les atrocités perpétrées le 7 octobre.

Il est déchirant de voir que le Conseil ne prend aucune mesure constructive pour mettre fin à la guerre à Gaza, mais il est particulièrement déchirant de voir l'inaction du Conseil en ce qui concerne la libération de nos otages détenus par le Hamas. Il est honteux de constater que les souffrances d'innocents, des femmes, des bébés et des personnes âgées, enlevés dans leur lit, sont devenues une note de bas de page pour le Conseil, le Secrétaire général, le Comité international de la Croix-Rouge et tous les organismes des Nations Unies.

Je répète qu'il n'est pas suffisant de demander la libération des otages. Le monde doit se souvenir d'eux chaque jour. Ils n'ont commis aucun crime et se retrouvent maintenant pris au piège dans un sombre tunnel de la terreur à Gaza. Alors que l'ONU peut faire le choix de l'indifférence, Israël ne s'arrêtera pas tant que nous ne les

aurons pas ramenés à la maison. Nous n'oublierons pas nos otages. Le monde et les habitants de Gaza doivent connaître leurs noms afin de se rappeler pourquoi la guerre à Gaza se poursuit et se poursuivra jusqu'à ce que nous ramenions tous les otages chez eux.

Nous ne cesserons jamais de nous battre pour nos otages, et je tiens à citer leurs noms ici : Tamir Adar, Alon Ahal, Yosef Chaim Ohana, Dror Or, Avinatan Or, Tomer Yaakov Ahimas, Guy Iluz, Mohamed El Atrash, Liri Elbag, Itzhak Elgarat, Youssef Alziadana, Hamza Alziadana, Idan Alexander, Farhan Alkadi, Ronen Angel, Matan Angrest, Aviv Atzili, Noa Argamani, Karina Arieiv, Elkana Bohbot, Yagev Buchshtav, Amit Buskila, Kfir Bibas, Yarden Bibas, Ariel Bibas, Ohad Ben Ami, Ron Binyamin, Agam Berger, Kiril Brodsky, Sahar Baruch, Ariel Baruch, Rom Braslavski, Ziv Berman, Gali Berman, Almog Meir Jan, Ran Gvili, Many Godard, Hersh Goldberg-Polin, Oren Goldin, Romi Gonen, Maya Goren, Daniella Gilboa, Gal Gilboa-Dalal, Itzhak Gelerenter, Carmel Gat, Shaked Dahan, Evyatar David, Emily Damari, Oz Daniel, Ori Danino, Alexander Dancyg, Sagi Dekel Chen, Yair Horn, Eitan Horn, Inbar Haiman, Louis Har, Maxim Herkin, Omer Wenkert, Shlomi Ziv, Arye Zalmanovich, Gad Haggai, Tal Haimi, Asaf Hamami, Itai Chen, Alexander Trupanov, Dolev Yahud, Arbel Yahud, Ohad Yahalomi, Yair Yaakov, Eden Yerushalmi, Nimrod Cohen, Elia Cohen, Segev Kalfon, Ravid Arie Katz, Alexander Lobanov, Naama Levy, Eitan Levy, Or Levy, Shay Levinson, Shani Louk, Eliakim Liebman, Judi Lynne Weistein, Oded Lifshitz, Gadi Moshe Mosez, Abraham Munder, Eitan Mor, Omri Miran, Shlomo Mansour, Yoram Metzger, Eliyahu Margalit, Simon Marman, Omer Maxim Neutra, Michel Nisenbaum, Tamir Nimrodí, Itay Svirsky, Keith Siegel, Shiri Silverman Bibas, Jonatan Samerano, Almog Sarusi, Tsachi Idan, Nadav Popplewell, Chaim Peri, Daniel Shimon Perez, Matan Zanguaker, Andrei Kozlov, David Cunio, Ariel Cunio, Amiram Cooper, Bar Kupershtein, Ofra Keider, Ofer Kalderon, Elad Katzir, Lior Rudaeff, Tal Shoham, Doron Steinbrecher, Omer Shem Tov, Yossi Sharabi, Eliyahu Sharabi, Orión Hernández Radoux, Bipin Joshi, Surasak Lamnau, Joshua Loitu Mollel, Sonthaya Akasri, Natthaphong Pinta, Sudthisak Rinthalak, Banawat Sayataso, Watchara Sriuan, Sathian Suwanakam et Pongsak Thaenna.

Ce sont nos otages et, pour eux, nous ne cesserons jamais de nous battre. Nous nous battons pour leur libération et les membres du Conseil devraient faire de même.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil de sécurité qui souhaitent faire une déclaration.

M^{me} Nusseibeh (Émirats arabes unis) (*parle en anglais*) : Je tiens tout d'abord à dire qu'il n'y a pas eu une seule séance du Conseil de sécurité sur cette question où les membres n'ont pas exigé collectivement la libération urgente de tous les otages détenus dans la bande de Gaza. En fait, la résolution adoptée par le Conseil la semaine dernière (résolution 2720 (2023)), rédigée par les Émirats arabes unis, exige leur libération urgente et un accès médical immédiat.

Je voudrais remercier tous les intervenants présents aujourd'hui de leurs déclarations poignantes, qui soulignent les raisons pour lesquelles les Émirats arabes unis ont demandé la tenue de la présente séance d'urgence sur la viabilité de la solution des deux États et la stabilité dans notre région. Face à cette nouvelle guerre issue d'un conflit qui dure depuis des décennies, il est clair que nous sommes à la croisée des chemins. De nombreux pays représentés dans cette salle, dont le mien, doivent prendre des décisions audacieuses et peut-être inconfortables à ce stade. Faute de quoi, l'enfer de Gaza s'étendra à la Cisjordanie, à Israël, au Liban et à d'autres régions du Moyen-Orient. Gaza en 2023 montre l'immense capacité des êtres humains à infliger des horreurs indicibles à d'autres êtres humains. Les systèmes militaires sophistiqués ont intensifié de façon inimaginable l'ampleur et le rythme de la mort et de la destruction. Il s'agit d'une guerre d'extrémistes qui radicalisent les jeunes dans les écoles, les universités et les rues du Moyen-Orient et d'ailleurs.

Depuis les attaques effroyables perpétrées contre Israël le 7 octobre et le début de la guerre qui a suivi, on nous a dit, dans cette salle et en dehors, que la défense israélienne atteindrait de manière décisive un objectif clairement défini, dans le respect des règles de la guerre, parce que c'est ce que font les démocraties. Après près de trois mois et 21 000 Palestiniens tués, ces déclarations et ces engagements sonnent faux. Nous avons tous été en contact régulier avec des travailleurs humanitaires sur le terrain à Gaza, et leurs témoignages dystopiques, insupportables à entendre et encore plus à vivre, sont connus de toutes les personnes présentes dans cette salle. Les civils se déplacent d'un bout à l'autre de cette bande de terre dans une quête désespérée et futile de sécurité, qui se termine trop souvent par la mort. Des bombes de près d'une tonne, qui n'ont pas été utilisées depuis 50 ans, sont larguées sur Gaza, mettant en danger la vie de plus de 2 millions de Palestiniens et, il faut bien le dire, des quelque 129 otages qui sont toujours détenus dans la bande de Gaza.

Face au carnage, nous avons tous redécouvert l'urgence de concrétiser la solution des deux États pour sortir de cette situation. Cependant, cette responsabilité historique

et morale ravivée doit se traduire par des mesures décisives, avec de solides garde-fous pour rester sur la bonne voie. Il faut reconnaître que la violence perpétrée par les colons israéliens contre les Palestiniens de Cisjordanie est l'aboutissement logique d'une entreprise de colonisation qui englutit des terres palestiniennes depuis des décennies. Avec plus de 300 morts en Cisjordanie, dont 80 enfants, et face à la multiplication des raids israéliens dans les villes palestiniennes, il est clair que les bouleversements tectoniques en cours ne se limitent pas à la seule bande de Gaza.

Lorsque des dirigeants affirment fièrement qu'ils ont consacré leur vie à empêcher la réalisation de la solution des deux États, lorsqu'ils appellent ouvertement à l'expulsion des Palestiniens de leurs terres et lorsqu'ils menacent régulièrement d'autres pays d'un sort similaire à celui de Gaza, il faut reconnaître la nécessité d'une réinitialisation fondamentale. Cette guerre est déjà différente, et la façon dont elle prendra fin doit être différente. Pour que le cessez-le-feu tienne, il faut une présence internationale chargée d'en assurer le suivi. Et il faut un plan de séparation dont le point de départ, plutôt que l'objectif final, est la création d'un État palestinien. Si des mesures audacieuses de ce type ne sont pas prises, comment les Palestiniens, soumis au massacre effréné de la guerre, pourront-ils se relever et tendre la main, au-dessus des corps de leurs proches et des décombres de leurs maisons, pour faire la paix ?

Feu Yitzhak Rabin a expliqué qu'il n'est pas besoin de blindage, de chars, d'avions ou de fortifications en béton pour sanctifier la vie humaine, comme l'ordonne le Livre des Livres, mais de paix. Moins d'un an après cette déclaration, il a été tué par un extrémiste après un rassemblement dans le centre de Tel-Aviv, où des milliers de personnes aspirant à sanctifier leur vie et celle de leurs voisins brandissaient des drapeaux israéliens et palestiniens. Nous avons tous appris, certains plus récemment que d'autres, que nous ne pouvons pas obliger les Israéliens ou les Palestiniens à choisir ce que nous voulons qu'ils fassent. Mais nous pouvons choisir. Nous pouvons choisir d'admettre ce que nous reconnaissons tous comme étant vrai, à savoir que ce qui se passe à Gaza ne correspond pas à la définition de la légitime défense dans cette langue, ni dans aucune autre. Nous pouvons choisir de faire les sacrifices difficiles et nécessaires pour la paix et la sécurité afin de garantir qu'une fois que la guerre aura pris fin, elle ne reprendra jamais. Nous pouvons choisir d'imposer un coût politique, juridique et financier prohibitif à l'expansion des colonies et à la violence des colons extrémistes qui ravage la Cisjordanie. Nous pouvons choisir de reconnaître que, pour que la patrie juive réalise véritablement ses aspirations

fondatrices, elle ne peut être édifée sur une occupation. Nous pouvons choisir de ne pas légitimer le leadership des extrémistes et de leurs nombreux complices, quelle que soit leur apparence ou leur langue, et de ne pas leur apporter notre soutien. Nous pouvons choisir de comprendre que le 7 octobre a suscité des moments de peur viscérale et de vulnérabilité chez les Juifs d'Israël et du monde entier. Nous pouvons choisir de tenir enfin la promesse du « plus jamais ça » et d'en assurer l'universalité. Nous pouvons choisir de tirer les enseignements de ce vieux scénario et refuser de le laisser une fois de plus alimenter la haine et les griefs de génération en génération.

Ce conflit n'avait rien d'inéluctable. Rien de ce que nous allons faire à partir de maintenant n'est inévitable. À chaque instant, il y avait, et il y a toujours, un choix. Mais nous devons prendre ces décisions maintenant et mobiliser le courage collectif des pays au sein et en dehors de cette salle pour changer de cap. Nous devons donner une nouvelle vision d'espoir face à l'extrémisme nihiliste qui fait rage et qui veut voir notre région englutie dans cette vague.

M. Kelley (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je remercie les trois intervenants de leurs observations utiles de ce matin.

Les États-Unis partagent l'inquiétude concernant la forte augmentation des actes de violence perpétrés par des colons extrémistes en Cisjordanie et le nombre sans précédent de Palestiniens tués dans cette région et à Gaza au cours des trois derniers mois.

Nous savons que 2023 a été l'année la plus meurtrière pour les Palestiniens en Cisjordanie. Comme nous l'avons dit à maintes reprises, la mort de chaque civil, qu'il s'agisse des personnes tuées par les terroristes du Hamas le 7 octobre en Israël ou des Palestiniens tués en Cisjordanie ou à Gaza, est une tragédie. Les États-Unis continuent d'insister auprès du Gouvernement israélien sur l'importance de prévenir les actes de violence de la part des colons extrémistes, ainsi que d'enquêter sur les auteurs d'actes de violence et de les amener à répondre de leurs actes.

À cette fin, les États-Unis vont continuer de mettre en œuvre la politique de restriction de visas annoncée le 5 décembre contre les personnes soupçonnées d'avoir participé ou d'avoir contribué concrètement à saper la paix, la sécurité ou la stabilité en Cisjordanie. Nous avons déjà pris des mesures pour imposer des restrictions en matière de visa à des dizaines de personnes dans le cadre de cette politique. Ces restrictions confortent les États-Unis dans leur conviction de longue date que

la poursuite des activités de peuplement en Cisjordanie compromet les perspectives d'un futur État palestinien et de la solution à deux États, de même que toute action portant atteinte à la stabilité en Cisjordanie, notamment les attaques menées par des colons israéliens contre des Palestiniens et les attaques menées par des Palestiniens contre des Israéliens. Comme le martèle le Président Biden, ces attaques sont inacceptables.

Soyons clairs : la solution à deux États, dans le cadre de laquelle Israéliens et Palestiniens vivront côte à côte dans la paix, est la voie qui mène à la paix. Ce parcours vers la paix ne sera ni facile, ni rapide, et la poursuite de la construction de colonies et l'intensification de la violence en Cisjordanie le rendent encore plus difficile. De surcroît, nous savons que le fait que la bande de Gaza reste contrôlée par le Hamas, un groupe qui a voué toute son existence à éliminer Israël, exclut toute possibilité de parvenir à une solution des deux États viable, dans le cadre de laquelle la sécurité d'Israël serait garantie et le peuple palestinien pourrait réaliser toutes ses aspirations.

Alors que nous nous employons à obtenir une paix durable, nous devons tous continuer de dénoncer et de condamner la rhétorique déshumanisante, qui persiste à des niveaux alarmants tous camps confondus. Rien ne saurait justifier le terrorisme ou les attaques contre les civils, et nous condamnons l'effroyable glorification de la violence par le Hamas. Or, certains membres du Conseil ne peuvent se résoudre à condamner les attaques terroristes barbares commises par le Hamas le 7 octobre. C'est scandaleux, et c'est indigne d'un siège au Conseil. Qui plus est, nous sommes frappés de constater que, même si nous entendons de nombreux pays réclamer la fin de ce conflit – ce que nous souhaitons tous –, rares sont ceux qui exigent du Hamas qu'il cesse de se cacher derrière les civils, qu'il dépose les armes et qu'il se rende. Comment se fait-il que les exigences adressées au Hamas soient si peu nombreuses ? Nous devons tous insister auprès du Hamas pour qu'il fasse le nécessaire afin de mettre un terme à ce conflit dont il est à l'origine.

Cela m'amène à la tragique situation humanitaire à laquelle le peuple palestinien est confronté. La semaine dernière, en adoptant une résolution principalement humanitaire (résolution 2720 (2023)), le Conseil a pris position sur cette crise et nous avons été très clairs : l'aide doit être augmentée et les acteurs humanitaires sur place doivent être soutenus et protégés. Il faut maintenant que ces paroles se concrétisent sur le terrain. Pour leur part, les États-Unis entendent continuer d'assumer un rôle de premier plan et de travailler avec leurs partenaires régionaux, les organisations humanitaires et l'ONU, pour faire parvenir de l'aide à ceux qui en ont besoin. Dans ce sens,

nous nous félicitons que M^{me} Sigrid Kaag ait été nommée au poste de Coordinatrice de l'action humanitaire et de la reconstruction à Gaza. Sa vaste expérience et les relations qu'elle a nouées dans la région lui permettront d'être opérationnelle immédiatement. Nous sommes impatients de nous employer, en étroite concertation avec M^{me} Kaag et l'ONU, à accélérer et simplifier l'acheminement de secours humanitaires vitaux aux civils palestiniens vivant à Gaza. Nous supposons également que, eu égard à son titre, elle jouera un rôle important pour coordonner les efforts de reconstruction à Gaza. Nous comptons toujours sur Israël pour permettre aux acteurs humanitaires de distribuer l'aide dans la bande de Gaza, notamment en s'appuyant sur un mécanisme de déconfliction et de télécommunications robuste et réactif. Ces mesures devraient sensiblement contribuer à nos efforts pour accroître les flux d'aide vers Gaza.

La résolution adoptée la semaine dernière soulignait également que toutes les parties doivent respecter le droit international humanitaire. Et, ainsi que nous l'avons dit clairement à maintes reprises, Israël n'en est pas exempt, et il doit prendre des mesures supplémentaires pour éviter de porter atteinte aux civils. Comme l'a indiqué le Secrétaire d'État Blinken la semaine dernière, il est évident que le conflit doit redescendre à une phase de moindre intensité, et nous aimerions voir des opérations plus ciblées, dans le cadre desquelles un nombre réduit de forces s'emploierait à éliminer la direction du Hamas et le réseau de tunnels. Ce changement d'approche devrait contribuer à atténuer les dommages causés aux civils.

Bien entendu, les prises d'otages sont une autre dimension humanitaire importante de ce conflit. Israël a clairement déclaré qu'il était favorable à une nouvelle pause et à de nouvelles libérations d'otages. C'est donc le Hamas qui continue d'y faire entrave. Il est revenu sur les engagements qu'il avait pris durant la première pause s'agissant de libérer des otages, et nous en venons à douter de son intention réelle de reprendre cet effort. Nous poursuivons notre action en vue d'obtenir une nouvelle pause et de permettre à de nouveaux otages de sortir de Gaza.

Enfin, les États-Unis rappellent que les acteurs régionaux ne doivent pas chercher à étendre ce conflit. Nous nous joignons aux autres membres du Conseil de sécurité qui condamnent les attaques commises par les houthistes contre les navires commerciaux en mer Rouge et dans le golfe d'Aden. Nous appelons le Conseil à dénoncer ces attaques sans délai et à prendre rapidement des mesures pour y répondre. Nous sommes également préoccupés par la recrudescence de la violence le long de la frontière entre Israël et le Liban, et nous soulignons

auprès des deux gouvernements que la situation doit être abordée par la diplomatie plutôt que par la force. Enfin, nous condamnons de nouveau l'appui que l'Iran accorde à ses partenaires et ses supplétifs dans toute la région.

Nous voici réunis deux jours avant le Nouvel An. L'année écoulée, en particulier ses derniers mois, a causé de graves difficultés et d'immenses souffrances, aux Israéliens et aux Palestiniens d'abord, mais aussi à nous tous qui avons vu défiler sur nos écrans des images dévastatrices de douleurs. Notre objectif pour l'année qui commence doit être d'œuvrer en faveur d'une paix durable et d'une solution prévoyant deux États, afin que la prochaine génération et les générations futures n'aient pas à connaître les ravages de l'année qui s'achève et puissent enfin vivre côte à côte dans leurs propres États, en bénéficiant au même degré de la sécurité, de la liberté, de perspectives d'avenir et de la dignité.

M. Nebenzia (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Nous remercions les Émirats arabes unis d'avoir demandé la convocation de la présente séance. Nous remercions également les intervenants, M. Khaled Khiari, M. Marwan Muasher et M. Itay Epshtain, de leurs exposés éclairants et utiles.

Nous suivons avec préoccupation la situation en Cisjordanie, qui reste très tendue et où, tandis qu'Israël procède à un nettoyage meurtrier de la bande de Gaza, les colons extrémistes livrent des attaques tout aussi brutales et les forces de sécurité israéliennes mènent des raids musclés. Cela risque non seulement d'amplifier la catastrophe humanitaire dans les territoires palestiniens occupés, mais aussi de propager la crise à la région tout entière. La sécurité du Liban et de la Syrie est menacée. Qui plus est, les violences qui ont lieu autour de l'enclave alimentent les tensions en Iraq et au Yémen, tandis que l'Égypte et la Jordanie sont confrontées au risque sans précédent d'un exode massif des Palestiniens de Gaza et de Cisjordanie.

D'après les chiffres communiqués par l'ONU, 304 Palestiniens, dont 79 enfants, ont été tués par l'armée israélienne et les colons en Cisjordanie, y compris à Jérusalem-Est, depuis le 7 octobre. Cela représente 60 % du nombre total de Palestiniens tués en Cisjordanie en 2023, soit 504 personnes. L'année 2023 a donc été l'année la plus meurtrière jamais enregistrée pour les habitants de Cisjordanie. Quant aux Palestiniens blessés à la suite d'actions de l'armée israélienne et des colons, ils sont près de 4 000, dont 576 enfants. Dans le contexte de la violence en Cisjordanie, nous tenons par ailleurs à souligner que les nombreuses opérations de sécurité qu'Israël mène dans cette partie des territoires palestiniens occupés ont

commencé bien avant l'attaque terroriste du 7 octobre que, je le répète, nous condamnons catégoriquement. Ces raids ont été lancés sans aucun lien avec la menace terroriste, prétexte invoqué par les Israéliens pour entreprendre un nettoyage de Gaza sans précédent de par le nombre de victimes et l'ampleur des destructions. Plus de 21 000 personnes ont déjà perdu la vie, dont 144 fonctionnaires de l'ONU, y compris de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient, de l'Organisation mondiale de la Santé et du Programme des Nations Unies pour le développement. En outre, 311 travailleurs de la santé et 103 journalistes ont été victimes des attaques israéliennes. C'est dans ce contexte que la confiscation des biens des Palestiniens et la démolition de leurs maisons se poursuivent, tandis que Jérusalem-Ouest poursuit sa politique illégale d'expansion des colonies israéliennes, en violation des dispositions de la résolution 2334 (2016).

Nous considérons que la priorité est de mettre fin à l'effusion de sang et de créer les conditions nécessaires à la fourniture de l'aide humanitaire indispensable à tous ceux et toutes celles qui en ont besoin dans les territoires palestiniens occupés. Malheureusement, nos nombreuses tentatives aux côtés des délégations animées du même esprit pour que le Conseil de sécurité adopte une résolution exigeant un cessez-le feu immédiat et global, ne serait-ce qu'à des fins humanitaires, se sont heurtées à l'opposition farouche des États-Unis. Cette attitude de Washington découle de sa position unilatérale et égoïste visant à faire dérailler tout processus de règlement au Moyen-Orient et à couvrir toute action de son allié dans la région, Israël. D'ailleurs, les États-Unis restent aujourd'hui le seul État au monde, hormis Israël, à s'opposer au consensus international, selon lequel il n'y a pas d'autre solution qu'une cessation humanitaire des hostilités à Gaza.

Ainsi, depuis le début de la crise, le Conseil n'a adopté que deux résolutions vidées de leur sens, les résolutions 2712 (2023) et 2720 (2023), que Washington a émasculées et qui ne contiennent pas d'exigence directement adressée aux parties pour qu'elles instaurent un cessez-le-feu, ce que tous les responsables des organismes humanitaires internationales et le Secrétaire général Guterres ont réclamé à maintes reprises. Les États-Unis ont supprimé sans la moindre hésitation tous les passages pertinents alors que les membres du Conseil menaient encore des négociations sur les documents. Ils n'ont laissé passer qu'une formulation extrêmement affaiblie qui n'empêcherait en rien la poursuite de l'opération militaire d'Israël à Gaza. Ainsi, par la seule faute des États-Unis, le Conseil, organe principal de l'ONU chargé du maintien

de la paix et de la sécurité internationales, n'a pas été en mesure de remplir son mandat direct depuis trois mois. Cette situation inacceptable révèle le deux poids, deux mesures évident de nos collègues américains à l'égard des crises à Gaza et dans d'autres régions du monde.

La Fédération de Russie s'est abstenue dans le vote sur les deux résolutions, répondant ainsi aux appels des représentants palestiniens et arabes. Dans le même temps, nous chérissons nos relations historiquement étroites avec les Palestiniens et les Israéliens et réaffirmons nos approches, qui restent inchangées. Nous condamnons l'attaque terroriste contre Israël le 7 octobre, mais celle-ci ne doit pas et ne peut pas justifier le châtement collectif imposé depuis aux civils palestiniens. Le Représentant permanent d'Israël vient d'énumérer les noms de tous les otages israéliens encore retenus à Gaza. Je voudrais rappeler, comme l'a déjà fait ma collègue des Émirats arabes unis, que nous demandons leur libération immédiate dans toutes nos déclarations et que le Conseil le demande dans tous ses produits. Ceci étant dit, je voudrais poser une question : combien d'otages ont été libérés au cours de l'opération israélienne à Gaza ? Combien ont été tués par des tirs amis et combien pendant la pause humanitaire de sept jours ? La réponse est évidente. En quoi le meurtre aveugle de femmes et d'enfants palestiniens à Gaza contribue-t-il à la libération des otages ? C'est pourquoi nous avons toujours plaidé en faveur d'un cessez-le-feu urgent, condition préalable pour garantir la sécurité des civils, un accès humanitaire sans entrave à toutes les personnes qui en ont besoin, la libération des détenus, y compris des otages, et la reprise du processus politico-diplomatique pour régler ce conflit. Malheureusement, l'horizon politique dont beaucoup parlent n'est pas encore en vue. Mais il est important d'œuvrer dès maintenant pour restaurer cet horizon politique dans le processus de règlement palestinien-israélien sur une base juridique internationale universellement reconnue qui prévoit la création d'un État palestinien indépendant à l'intérieur des frontières de 1967, avec Jérusalem-Est comme capitale, coexistant dans la paix et la sécurité avec Israël. Seule cette approche équilibrée et impartiale fondée sur le droit international, plutôt que des tentatives de pactes économiques entre un certain nombre d'États arabes et Israël sans solution juste au problème palestinien, peut conduire à une paix durable au Moyen-Orient.

M^{me} Gatt (Malte) (*parle en anglais*) : Je remercie le Sous-Secrétaire général Khiari, M. Muasher et M. Epsh-tain de leurs observations. Leurs exposés illustrent véritablement la situation précaire dont nous continuons d'être témoins dans la région.

La situation humanitaire catastrophique et la poursuite des hostilités à Gaza ne sont pas tenables. Elles

entraînent des souffrances humaines sans précédent, avec des milliers de civils tués et des milliers d'autres blessés et mutilés. La poursuite des bombardements sur le centre de Gaza, y compris les frappes aériennes qui ont pris pour cible trois camps de réfugiés, est particulièrement inquiétante. Ces attaques font suite aux instructions données par les forces israéliennes aux habitants du sud de Wadi Gaza de se rendre dans le centre de Gaza. Les scènes qui en résultent, notamment les frappes qui ont touché des immeubles résidentiels dans le camp de réfugiés de Maghazi, sont incontestablement déchirantes.

À plusieurs reprises, Malte a condamné sans réserve les actes de terreur du Hamas, y compris les attaques odieuses du 7 octobre. Rien ne saurait justifier le terrorisme, et le Conseil doit le rejeter sans ambiguïté. Nous demandons une fois encore la libération inconditionnelle et en toute sécurité de toutes les personnes encore retenues en otage.

Dans le même temps, Malte a également répété qu'Israël avait le droit de protéger ses citoyens. Toutefois, nous continuons d'insister sur le fait qu'il est primordial que toute mesure prise en ce sens se fasse dans le respect du droit international humanitaire. Les principes du droit international humanitaire, notamment ceux de distinction, de proportionnalité et de précaution, doivent être respectés à tout moment. Toutes les parties sont tenues de veiller à ce que toutes les mesures permettant de protéger les civils soient prises.

Comme l'a souligné le Bureau de la coordination des affaires humanitaires, la plupart des habitants de Gaza ont été déplacés à plusieurs reprises. La population civile continue de souffrir d'un accès limité aux denrées alimentaires et d'un manque des biens de première nécessité. Quarante pour cent des habitants sont menacés de famine. Malgré cette situation désespérée, la poursuite des hostilités continue d'entraver l'acheminement de l'aide. Dans de telles circonstances, l'application intégrale de toutes les dispositions des résolutions 2712 (2023) et 2720 (2023) et l'instauration d'un cessez-le-feu humanitaire immédiat sont les seuls moyens d'éviter davantage de morts et de destructions. Malte reste profondément préoccupée par la détérioration rapide de la situation en Cisjordanie, notamment par l'ampleur des opérations militaires qu'Israël y a récemment menées. Cela risque d'entraîner encore plus de violence. Malte exhorte Israël à faire preuve de la plus grande retenue, y compris en ce qui concerne l'utilisation de balles réelles et d'armes explosives, à respecter le droit international humanitaire et à donner la priorité à la protection des civils.

Dans ce contexte, nous voulons dire toute l'inquiétude que suscite en nous le récent rapport du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, faisant état

de l'emploi de tactiques militaires, d'un usage disproportionné de la force et de l'imposition de restrictions à la circulation en Cisjordanie. Ces mesures ont des conséquences sur de vastes pans de la population palestinienne. Nous nous faisons l'écho de l'appel lancé par le Haut-Commissaire aux droits de l'homme aux autorités israéliennes pour qu'elles prennent des mesures claires et efficaces afin de mettre fin à ces pratiques. Nous restons également très préoccupés par les démolitions, le transfert forcé de communautés palestiniennes et la résurgence des actes de violence commis par des colons et de leur empiètement illégal sur les terres palestiniennes. Les colonies de peuplement sont illégales au regard du droit international et font obstacle à la paix. Les attaques des colons israéliens contre les résidents et les biens palestiniens sont inexcusables et ne peuvent rester impunies. La récurrence de tels actes ne fait que menacer la viabilité de la solution des deux États, qui reste la seule voie vers une paix durable au Moyen-Orient. L'intensification des actes de provocation et des tensions autour des Lieux saints de Jérusalem est un autre facteur qui ne fait qu'exacerber les tensions. L'intégrité des Lieux saints et le statu quo juridique et historique doivent à tout instant être préservés et pleinement respectés. Tout acte qui y porte atteinte est inacceptable.

La situation actuelle constitue une menace grave pour la paix régionale et a des répercussions au plan international. Les accrochages incessants qui vont s'intensifiant le long de la Ligne bleue continuent d'accroître les tensions. Nous appelons fermement toutes les parties, et cela inclut les acteurs non étatiques au sein de la région, à faire preuve de retenue, y compris dans les messages qu'ils diffusent, à désamorcer l'escalade et à respecter les normes du droit international.

La détérioration de la sûreté maritime en mer Rouge est également très préoccupante. Il est de la plus haute importance d'éviter à tout prix une conflagration régionale.

Cette violence continue de nous éloigner d'un horizon politique en vue du règlement du conflit. Malte réaffirme son attachement indéfectible à la solution des deux États, sur la base des frontières d'avant 1967, répondant aux aspirations légitimes des deux parties, avec Jérusalem comme future capitale de deux États vivant côte à côte dans la paix et la sécurité, conformément aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et aux paramètres convenus au niveau international.

M. de Rivière (France) : Je remercie M. Khiari, M. Muasher and M. Epshtain pour leurs exposés.

La France demeure profondément préoccupée par la crise en cours à Gaza, qui continue de s'aggraver. J'insisterai sur trois points.

La priorité doit aller à la mise en œuvre immédiate d'un cessez-le-feu durable, avec l'aide de tous les partenaires régionaux et internationaux. C'est ce que le Président de la République Emmanuel Macron a proposé avec insistance.

Il est urgent d'acheminer davantage d'aide aux populations qui en ont plus que jamais besoin et de garantir un accès sans restriction de cette aide. Je salue l'engagement de l'ONU, notamment celui du personnel de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient. La France appelle Israël à faciliter l'acheminement de l'aide dans l'ensemble de la bande de Gaza. Le recours à l'ensemble des voies d'accès doit être facilité, y compris à travers la mise en service du point de passage de Kerem Shalom. Pour répondre aux besoins, la France soutient l'appel de l'ONU à ouvrir les points de passage utiles, dont celui d'Erez au nord, le port israélien d'Ashdod et un couloir maritime direct entre Gaza et Chypre.

Les deux résolutions adoptées par le Conseil (résolutions 2712 (2023) et 2720 (2023)) ces dernières semaines doivent être appliquées. À ce titre, la France rappelle une fois de plus que le droit international humanitaire et les Conventions de Genève doivent être appliqués en toutes circonstances et par tous. Le Conseil l'a rappelé expressément.

La France salue la nomination de la Coordinatrice de l'action humanitaire et de la reconstruction à Gaza, M^{me} Sigrid Kaag, et l'assure de tout son soutien. La France continuera à prendre toute sa part au plan humanitaire et d'apporter une aide humanitaire, financière et matérielle à destination de la population civile de la bande de Gaza.

Répondre à la crise humanitaire est une urgente nécessité. Mais le Conseil ne peut pas se limiter à traiter uniquement des symptômes de cette crise. Mon deuxième point porte donc sur les attaques du 7 octobre et leurs conséquences. Tous les otages doivent être libérés immédiatement et sans conditions, comme le demandent, cela a été dit avant moi, les résolutions 2712 (2023) et 2720 (2023).

Le Conseil doit condamner les attaques terroristes commises par le Hamas et d'autres groupes terroristes le 7 octobre dernier, y compris les violences sexuelles. Il est incompréhensible que le Conseil n'ait toujours pas pu le faire. La France poursuivra son action pour établir des sanctions contre le Hamas au niveau européen.

Sur le plan politique, enfin, la France continuera de s'engager dans la voie d'une sortie de crise fondée sur la solution des deux États. Celle-ci est la seule qui permettra de construire une paix juste et durable. Il faut travailler

à l'édification d'un État pour les Palestiniens. L'Autorité palestinienne a un rôle central à jouer dans ce processus, en Cisjordanie comme à Gaza, qui a vocation à faire partie de cet État palestinien.

Dans l'immédiat, il est capital d'éviter un embrasement régional, et la France déploie tous ses efforts dans ce sens. La situation en Cisjordanie se détériore chaque jour. La stabilité du Liban et de la région nécessite le plein respect de la résolution 1701 (2006) par toutes les parties. La France condamne fermement les attaques des houthistes contre les navires commerciaux en mer Rouge. Elle continuera de se mobiliser pour contribuer à la sécurité maritime dans la région et préserver la liberté de navigation.

M. Agyeman (Ghana) (*parle en anglais*) : Je tiens tout d'abord à remercier le Sous-Secrétaire général Khaled Khiari et les deux autres intervenants de leurs observations sur la situation de sécurité précaire et instable qui règne au Moyen-Orient, avec en toile de fond la guerre dans la bande de Gaza qui se poursuit depuis les attaques horribles du 7 octobre. Nous avons également écouté attentivement les représentants de l'État observateur de Palestine et de l'État d'Israël et pris note de leurs points de vue.

D'ordinaire, la fin de l'année est une période propice à la réflexion et à un regain d'optimisme et d'espoir pour l'avenir. Cependant, en ce qui concerne la Palestine, les événements en cours, y compris le risque croissant d'un débordement régional, ont obscurci les perspectives d'une paix durable et réduit l'horizon d'une voie viable permettant de s'éloigner de la brutalité de la guerre.

Alors même que le Conseil se réunit, les familles de la région et d'ailleurs sont plongées dans l'angoisse. Le sort de leurs proches toujours retenus en captivité par le Hamas reste incertain, et plus de 21 000 civils, pour la plupart des femmes et des enfants, auraient été tués dans la bande de Gaza, en plus de ceux tués le 7 octobre en Israël. Alors que la situation grave qui règne à Gaza met en péril encore plus de vies, le temps presse pour éviter une catastrophe humanitaire.

C'est pourquoi nous nous félicitons de la rapidité avec laquelle le Secrétaire général a nommé M^{me} Sigrid Kaag en tant que Coordinatrice de l'action humanitaire et de la reconstruction. Nous appuyons les efforts qu'elle déploiera, conformément au mandat que lui a confié le Conseil au paragraphe 4 de sa résolution 2720 (2023). Nous considérons que le succès de la Coordinatrice sera déterminant pour atteindre les objectifs intermédiaires devant permettre la réalisation des objectifs de paix globaux pour la Palestine et nous appelons instamment à la coopération et à l'appui de tous.

Nous réitérons les demandes formulées dans les résolutions 2712 (2023) et 2720 (2023), exigeant de toutes les parties qu'elles respectent les obligations que leur impose le droit international, notamment en ce qui concerne la conduite des hostilités et la protection des civils et des biens de caractère civil, en particulier des infrastructures critiques telles que les écoles et les hôpitaux.

Compte tenu de l'aggravation de la situation sur le terrain, nous nous devons d'appeler une nouvelle fois les parties au conflit à prendre des mesures concrètes et urgentes pour protéger les civils dans les deux camps, notamment en veillant en tout temps à les épargner dans le cadre des opérations militaires, comme l'exigent les principes du droit international humanitaire régissant l'emploi de la force dans les conflits armés.

Comme tous les pays, le Ghana est préoccupé par les déplacements forcés de la population civile dans les territoires palestiniens occupés, y compris la Cisjordanie, qui résultent des activités des colons nationalistes et des opérations de sécurité israéliennes. La création d'avant-postes de colonie illégaux et la démolition et la saisie de structures appartenant à des Palestiniens non seulement attisent les tensions et aggravent la méfiance, mais aussi réduisent les perspectives d'une paix durable au Moyen-Orient. Nous exhortons Israël à renforcer ses enquêtes sur les crimes nationalistes et à prendre les mesures administratives nécessaires pour réduire l'accès des colons israéliens et la violence qui en découle.

Nous sommes également préoccupés par les actions des groupes armés palestiniens qui menacent la sécurité d'Israël, notamment par les tirs continus de roquettes en direction d'Israël et les attaques contre des citoyens israéliens innocents. Nous exigeons qu'il soit mis fin à toutes ces actions et que le Hamas cesse d'ouvrir de nouvelles lignes de front. Nous demandons également qu'il soit mis un terme aux incidents transfrontaliers de part et d'autre de la Ligne bleue et dans l'ensemble de la région. Cette guerre doit cesser, et elle doit cesser maintenant.

Comme nous l'avons dit précédemment, les deux parties doivent de toute urgence déployer des efforts, avec l'appui de la communauté internationale, pour mettre fin à la guerre actuelle, s'attaquer aux causes profondes du conflit, promouvoir le dialogue et parvenir à un règlement pacifique qui garantisse la sécurité, la justice et l'autodétermination. En ce moment crucial, nous avons besoin que toutes les voix de la modération et de celles ayant une influence positive sur les parties contribuent à la désescalade du conflit et empêchent qu'il ne s'étende davantage dans la région.

Dans ce contexte, il importe également que l'Organisation de libération de la Palestine, en tant que représentante reconnue de l'ensemble du peuple palestinien, exerce son autorité institutionnelle en donnant un nouveau souffle à une gouvernance inclusive et responsable dans l'ensemble du Territoire palestinien occupé.

Le Ghana estime qu'il est nécessaire de pouvoir compter sur un engagement renforcé en faveur d'une solution des deux États négociée, sur la base des frontières d'avant 1967, avec Jérusalem comme capitale commune. En tant que Conseil de sécurité, nous sommes investis d'une responsabilité permanente qui nous impose de mettre fin au conflit actuel, d'amener les parties à la table du dialogue et de contribuer à garantir à Israël comme à la Palestine un État sûr et reconnu, le plus tôt possible. Le processus de paix doit également reprendre sérieusement, sans conditions préalables et avec un horizon clair et précis.

M. França Danese (Brésil) (*parle en anglais*) : Le Brésil remercie l'Équateur d'avoir organisé cette importante séance, et les Émirats arabes unis de la demande fort opportune qu'ils ont formulée en ce sens. Nous remercions également les intervenants de leurs mises à jour et observations éclairantes et bouleversantes, qui nous ont permis de mieux comprendre les réalités atroces qui sont celles du conflit israélo-palestinien.

Je ferai d'abord une déclaration au nom du Brésil et de la Suisse, en tant que coordonnateurs informels sur les conflits et la faim, concernant la note d'information spéciale du Cadre intégré de classification de la sécurité alimentaire sur l'insécurité alimentaire aiguë dans la bande de Gaza, publiée le 21 décembre.

Selon le rapport, plus de 90 % de la population de Gaza est actuellement en situation d'insécurité alimentaire à des niveaux de crise. Plus de 500 000 personnes sont confrontées à une situation de famine catastrophique. Près de deux millions de personnes ne parviennent pas à satisfaire leurs besoins alimentaires quotidiens ou ne parviennent à satisfaire leurs besoins essentiels qu'en vendant leurs biens. Pratiquement tous les ménages sautent des repas chaque jour. De nombreuses familles passent des journées et des nuits entières sans manger. Les adultes ne mangent pas à leur faim pour que les enfants puissent manger. L'on estime que jusqu'en février 2024, toute la population de la bande de Gaza sera confrontée à des niveaux élevés d'insécurité alimentaire. Ces niveaux d'insécurité alimentaire aiguë sont sans précédent dans l'histoire récente.

Le risque de famine à Gaza augmente chaque jour, les hostilités en étant le principal moteur. Des infrastructures critiques, telles que des boulangeries, des réservoirs d'eau, des terres agricoles et des ports de pêche, ont

été détruites ou gravement endommagées. Les activités agricoles se sont effondrées. L'accès à une alimentation adéquate, à l'eau, aux services de santé et à l'aide humanitaire est gravement perturbé dans la bande de Gaza. L'acheminement de l'aide humanitaire est entravé par les hostilités en cours et les destructions à grande échelle. Nous nous félicitons de l'envoi d'un premier convoi d'aide par le Programme alimentaire mondial (PAM) de la Jordanie vers Gaza, qui a permis de fournir une aide alimentaire à 500 000 personnes. Cela pourrait ouvrir la voie à la mise en place d'un couloir durable permettant d'accroître l'aide humanitaire. Néanmoins, seule la reprise de l'acheminement des marchandises commerciales vers Gaza peut garantir l'intensification indispensable de la fourniture de l'aide aux personnes dans le besoin. Il est capital que les secteurs commercial et public reprennent leurs activités à Gaza, y compris la production agricole, afin que les marchés puissent réapprovisionner leurs étals. Les organes directeurs de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, du PAM et du Comité de la sécurité alimentaire mondiale ont également souligné leur inquiétude au sujet de la terrible crise de la sécurité alimentaire à Gaza, conformément au rapport du Cadre intégré de classification de la sécurité alimentaire publié la semaine dernière.

La nourriture commence à manquer dans la bande de Gaza. Si les habitants doivent payer cinq à 10 fois plus pour des produits alimentaires essentiels, tels que la farine et l'huile, nous savons que la pénurie aura des conséquences catastrophiques sur les plus vulnérables. Le Conseil de sécurité a adopté les résolutions 2712 (2023) et 2720 (2023), qui demandent un élargissement de l'accès et de l'aide humanitaires, ainsi que l'adoption de toute urgence de mesures visant à permettre une cessation durable des hostilités. Il est temps que les membres du Conseil usent de leur influence pour veiller à ce que ces dispositions soient mises en œuvre sur le terrain. En adoptant la résolution 2417 (2018) il y a cinq ans, le Conseil a démontré qu'il est résolu à s'attaquer à la question de l'insécurité alimentaire, y compris de la famine, engendrée par les conflits, tout en soulignant qu'il est indispensable que toutes les parties respectent pleinement le droit international humanitaire. La résolution condamne clairement les refus illicites d'accès humanitaire et le fait de priver les civils des biens indispensables à leur survie. En tant que coordonnateurs informels, la Suisse et le Brésil appellent les membres du Conseil à prêter toute l'attention voulue aux informations fournies par l'ONU sur le risque de famine causée par les conflits, et à faire tout leur possible pour l'éviter.

Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentant du Brésil.

À l'approche de la fin des activités du Conseil pour l'année 2023, nous constatons avec un profond regret la poursuite de la guerre à Gaza et l'aggravation constante de la situation en Cisjordanie. Quatre-vingt-trois jours après le début du conflit, malgré l'énergie et les ressources incroyables que le Conseil a consacrées aux débats et aux négociations en vue de trouver une solution, ou au moins de parvenir à une sorte de cessez-le-feu, la violence non seulement continue de faire rage de manière effrénée dans tout le Territoire palestinien occupé, mais s'aggrave également et s'enracine davantage. Elle est à l'origine d'un nombre effarant de morts et d'un nombre consternant de blessés et de personnes déplacées de force, d'une crise humanitaire sans précédent et de la destruction tragique d'infrastructures civiles et de logements. Les chiffres affolants et disproportionnés en disent long : quelque 21 000 Palestiniens ont perdu la vie, principalement des femmes et des enfants, ces derniers représentant à eux seuls plus de 8 000 de ces décès tragiques. La crise de déplacement est tout aussi préoccupante, 1,9 million de personnes, soit plus de 85 % de la population de la bande de Gaza, étant aujourd'hui à la recherche d'un abri. La mort de plus de 140 membres du personnel des Nations Unies et travailleurs humanitaires, un bilan triste et sans précédent, ne fait qu'exacerber ce désastre.

Nous nous associons à la majorité écrasante de la communauté internationale pour appeler une nouvelle fois à un cessez-le-feu immédiat et à la fourniture continue de l'aide humanitaire essentielle à Gaza par tous les canaux viables. Nous sommes également solidaires de toutes les personnes qui pleurent leurs morts en Israël et en Palestine. L'apaisement, après une tragédie d'une telle ampleur, exigera un effort immense, qui ne peut être tenu pour acquis. En outre, les répercussions du conflit à Gaza s'étendent bien au-delà de ses frontières, attisant la violence et l'extrémisme. Je pense notamment à l'intensification des hostilités à la frontière israélo-libanaise et en mer Rouge. Le Brésil continue d'exhorter toutes les parties concernées et les États Membres à empêcher une nouvelle escalade du conflit.

Par ailleurs, le Brésil constate avec inquiétude le fait que les résolutions pertinentes du Conseil et de l'Assemblée générale sur ce chapitre tragique du conflit israélo-palestinien continuent d'être méprisées. Cette situation, associée à l'incapacité du Conseil d'apporter des changements tangibles, perpétue l'idée selon laquelle la loi du plus fort prévaut au Moyen-Orient et selon laquelle le droit international peut être violé en toute impunité dans la région. On ne peut permettre à cette situation profondément préoccupante de se poursuivre. Cela ne peut que renforcer le cycle de la violence et du ressentiment, ainsi que la méfiance à l'égard de la communauté internationale. La communauté

internationale demeure incapable de réagir efficacement après 75 années d'un conflit qui, on a pu le constater, entraîne des conséquences bien au-delà de la région.

La situation en Cisjordanie illustre bien nos préoccupations. Comme cela a été indiqué aujourd'hui, la région est au bord d'une escalade irréversible. Les tensions restent vives, et les colons continuent de se livrer à des actes de violence, à des raids et à des attaques de drones, notamment contre des camps de réfugiés, tels que le camp Nour Chams à Toulkarm. Les échanges de tirs et les démolitions au bulldozer de maisons palestiniennes et de structures humanitaires sont également bien trop fréquents. Outre les violences disproportionnées et injustifiées et les victimes civiles, en particulier parmi les femmes et les enfants, il est consternant de constater que les activités de peuplement se poursuivent et s'étendent dans tout le Territoire palestinien occupé, au mépris de l'autorité du Conseil.

Nous condamnons à nouveau les déplacements de Palestiniens de leurs maisons, qui n'ont fait que se multiplier après les attaques du 7 octobre. Nous sommes également préoccupés par l'intensification des actes de violence commis par des colons en Cisjordanie, qui vient s'ajouter aux démolitions, aux ordres d'expulsion et aux autres attaques contre les foyers palestiniens, y compris à Jérusalem-Est. Nous ne cesserons de le répéter : ces colonies sont illégales au regard du droit international, et il faut y mettre un terme et inverser le processus. Il s'agit là d'une condition préalable à tout accord qui garantira durablement la paix et la stabilité tant pour les Israéliens que pour les Palestiniens.

Notre responsabilité collective est de rechercher sans relâche une paix durable au Moyen-Orient. Le monde ne peut se permettre de continuer à faire fi des aspirations légitimes des Palestiniens et des Israéliens à vivre dans la paix et la sécurité. Nous devons, tous autant que nous sommes, faire tout notre possible pour nous exprimer d'une seule voix et rétablir un horizon politique. Il s'agit notamment de respecter sans condition le droit international et le droit international humanitaire, de protéger les civils, d'obtenir la libération immédiate et inconditionnelle des otages et de garantir la fourniture effective et sans entrave de l'aide humanitaire aux centaines de milliers de personnes qui en ont désespérément besoin. Notre détermination à mettre fin aux hostilités et à atténuer les souffrances doit rester inébranlable. À cet égard, le Brésil se félicite de la nomination par le Secrétaire général de M^{me} Sigrid Kaag au poste de Coordinatrice de l'action humanitaire et de la reconstruction à Gaza, conformément à la résolution 2720 (2023), et attend avec intérêt sa contribution à l'amélioration des conditions de vie des personnes les plus vulnérables.

Tout au long du mandat du Brésil au Conseil, et en particulier à la suite des attaques terroristes perpétrées contre Israël le 7 octobre, nous avons plaidé sans relâche en faveur de la paix et d'un avenir durable pour les Palestiniens comme pour les Israéliens. Les efforts déployés par le Brésil au Conseil depuis le début de la crise, guidés par l'impératif humanitaire, ont pour but de promouvoir des mesures efficaces destinées à prévenir l'escalade de la violence et à garantir la protection des civils. Tout comme nous l'avons fait au Conseil, nous continuerons dans d'autres instances à réaffirmer notre attachement résolu à la solution des deux États, avec un État palestinien viable vivant côte à côte avec Israël dans la paix et la sécurité, à l'intérieur de frontières mutuellement convenues et internationalement reconnues.

M. Geng Shuang (Chine) (*parle en chinois*) : Je remercie les intervenants de leurs exposés.

Plus de 80 jours se sont écoulés depuis le début de ce nouveau cycle du conflit israélo-palestinien, et plus de 2 millions d'innocents à Gaza ont été plongés dans une catastrophe humanitaire sans précédent. Cela se produit en dépit du fait que l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité ont respectivement adopté un certain nombre de résolutions appelant fermement à un cessez-le-feu, à la fin du châtiement collectif infligé aux habitants innocents de Gaza et au respect, par la Puissance occupante, du droit international et du droit international humanitaire. Malheureusement, le blocus et le siège de Gaza, la violence et les meurtres de civils, les raids et les arrestations en Cisjordanie se poursuivent sans relâche.

Comme l'a dit le Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme, M. Türk, le peuple palestinien fait l'objet d'une déshumanisation. La communauté internationale doit conjuguer tous ses efforts pour promouvoir un cessez-le-feu, atténuer la catastrophe et sauver des vies.

Premièrement, la poursuite de la guerre ne fera qu'augmenter le nombre de pertes en vies humaines dans les deux camps, exacerber les obstacles à la fourniture de l'aide humanitaire et compromettre les perspectives d'un règlement politique. Il n'y a pas de lieu sûr à Gaza, et les centaines de milliers de Palestiniens qui ont été contraints à plusieurs reprises de se déplacer n'ont nulle part où aller. Le Secrétaire général, M. Guterres, n'a cessé d'avertir que la ville de Gaza, soumise à des bombardements et à des tirs d'artillerie, n'offrirait pas les conditions requises pour que les organismes des Nations Unies puissent y apporter une aide humanitaire. Nous exhortons Israël à cesser immédiatement ses attaques militaires aveugles et ses peines collectives contre la population de Gaza et à garantir aux organismes humanitaires les conditions indispensables pour qu'ils puissent mener à bien leurs activités d'aide à Gaza.

Deuxièmement, la situation humanitaire actuelle à Gaza est extrêmement grave : les produits de première nécessité sont presque épuisés, le système médical est paralysé et l'ordre social est sur le point de s'effondrer. Des dizaines de milliers de femmes enceintes sont menacées de famine extrême, et des nouveau-nés manquent de nourriture en raison de la malnutrition de leurs mères. Ce n'est là qu'une partie de la catastrophe tragique, prévisible et d'origine humaine qui se déroule à Gaza.

Nous nous félicitons de la nomination par le Secrétaire général de la Coordinatrice de l'action humanitaire et de la reconstruction à Gaza. Nous appelons toutes les parties à mettre en œuvre effectivement et pleinement la résolution 2720 (2023) et attendons avec intérêt la mise en place rapide d'un mécanisme permettant d'assurer l'entrée sûre et sans entrave de fournitures humanitaires en quantité suffisante à Gaza.

Troisièmement, les activités de peuplement menées par Israël en Cisjordanie et dans d'autres territoires occupés, ainsi que la poursuite de la multiplication des raids, des perquisitions et des actes de violence commis par les colons, constituent une violation grave de la résolution 2334 (2016) et érodent les fondements de la solution des deux États. Nous demandons instamment à Israël d'assumer ses responsabilités en tant que Puissance occupante, de cesser toutes ses activités de peuplement, de mettre un terme à l'escalade des actes de violence commis par des colons, de procéder à des enquêtes approfondies et de faire en sorte que les auteurs de tous ces actes soient tenus d'en répondre.

Quatrièmement, le nœud du problème israélo-palestinien, qui persiste, réside dans l'incapacité de mettre en œuvre la solution des deux États et de garantir les droits fondamentaux du peuple palestinien. Nous plaidons en faveur de la tenue d'une conférence de paix internationale de plus grande envergure, de plus grande portée et plus efficace, afin d'accélérer l'élaboration d'un calendrier et d'une feuille de route pour la mise en œuvre de la solution des deux États. Nous sommes favorables à l'admission de la Palestine à l'ONU en tant que Membre à part entière et à la reprise rapide des négociations directes entre la Palestine et Israël.

M^{me} Ngyema Ndong (Gabon) : Je remercie tous les intervenants pour leurs exposés.

Une semaine après l'adoption de la résolution 2720 (2023) sur l'augmentation et le suivi de l'aide humanitaire à Gaza, la situation demeure particulièrement alarmante, non seulement dans la bande de Gaza, mais également en Cisjordanie, avec un regain d'intensité de la violence. Le terrible bilan des morts parmi les civils, des destructions et des déplacements forcés de populations continue de s'amplifier.

Le Gabon reste très préoccupé par les derniers développements sur le terrain, qui non seulement mettent en péril la viabilité de la solution des deux États en éloignant davantage toute perspective de dialogue constructif entre Israël et la Palestine, mais également font peser le risque d'un embrasement de la violence dans toute la région. Ce risque de propagation du conflit est bien réel, au regard des multiples attaques de représailles des houthistes du Yémen contre des navires commerciaux. Mon pays condamne fermement de tels actes et appelle les houthistes à cesser immédiatement toutes ces attaques en violation du droit international.

Le Gabon a jusqu'alors soutenu toute initiative visant à redonner l'espoir de sauver des vies humaines et à contribuer à l'amélioration du sort des populations civiles et à la désescalade. La résolution 2720 (2023) sur l'augmentation et le suivi de l'aide à Gaza constitue pour nous une opportunité pour l'ensemble des parties, notamment pour permettre un accès humanitaire sûr et sans entrave dans la bande de Gaza. Par ailleurs, l'établissement dans la bande de Gaza d'un mécanisme de surveillance de tous les envois de secours humanitaires est un pas important.

Le Gabon salue alors la nomination par le Secrétaire général de M^{me} Sigrid Kaag en qualité de Coordinatrice de l'action humanitaire et de la reconstruction pour Gaza. Nous appelons également à la mise en œuvre de toutes les dispositions pertinentes des résolutions 2720 (2023) et 2712 (2023). Le Gabon exige également la libération sans condition de tous les otages.

Nous ne cesserons de le répéter : la solution au conflit doit être politique et diplomatique à travers le dialogue et les négociations de bonne foi, en s'assurant du respect des légitimes préoccupations de chacune des parties. Nous devons intensifier nos efforts pour trouver une solution juste et durable fondée sur la solution des deux États.

M. Yamazaki (Japon) (*parle en anglais*) : Je tiens tout d'abord à remercier M. Khiari, M. Muasher et M. Epshtain de leurs exposés.

Il y a tout juste une semaine, nous avons adopté la résolution 2720 (2023) dans l'espoir qu'elle apporterait des améliorations substantielles à la situation humanitaire en élargissant l'acheminement de l'aide humanitaire à la population de Gaza. Il semble toutefois qu'il y ait eu jusqu'à présent peu de résultats sur le terrain, alors que des combats violents et des frappes aériennes ont entraîné le déplacement de près de 90 % de la population de Gaza. Les habitants de Gaza luttent chaque jour pour leur survie, n'ayant pratiquement aucun accès à la nourriture et à l'eau. Les hôpitaux de Gaza fonctionnent bien au-delà

de leurs capacités, dans des conditions inimaginables. L'ONU a récemment déclaré que 40 % de la population de Gaza risquait de souffrir de la famine. Ce qui se passe à Gaza n'est rien de moins qu'une catastrophe humanitaire.

Les forces israéliennes ont étendu leurs opérations terrestres à la majeure partie de la bande de Gaza, notamment dans la ville centrale de Deir el-Balah. Dans le camp de réfugiés de Maghazi, des frappes aériennes auraient tué de nombreuses personnes. Dans le même temps, le Hamas continue, aujourd'hui encore, d'effectuer des tirs de roquettes aveugles en direction d'Israël, portant atteinte à des citoyens innocents. Cela doit cesser, et tous les otages restants doivent être libérés sur-le-champ.

L'ONU et d'autres acteurs humanitaires sont confrontés à divers obstacles pour faciliter l'acheminement de l'aide dans la bande de Gaza. Le Secrétaire général a déclaré que des opérations d'aide efficaces à Gaza nécessitaient avant tout de la sécurité, du personnel, des capacités logistiques et la reprise de l'activité commerciale. Nous exhortons donc toutes les parties à agir de bonne foi sur la base des résolutions 2720 (2023) et 2712 (2023). En particulier, Israël doit faire tout ce qui est en son pouvoir pour éliminer ces obstacles et ces contraintes. L'ouverture du point de passage de Kerem Shalom est un pas en avant, mais la poursuite des frappes aériennes est l'un des principaux obstacles aux opérations humanitaires. À cet égard, nous nous félicitons de la nomination de M^{me} Sigrid Kaag en tant que Coordinatrice de l'action humanitaire et de la reconstruction à Gaza, et nous appuierons tous ses efforts pour accélérer l'acheminement d'une aide humanitaire vitale aux Palestiniens de Gaza.

Le conflit a déjà eu de graves répercussions. Les combats transfrontaliers entre Israël et le Hezbollah se sont intensifiés de part et d'autre de la Ligne bleue, faisant peser un risque grave sur la stabilité régionale. Les attaques persistantes des houthistes contre des navires marchands constituent une grave menace pour la sûreté maritime. Nous demandons avec insistance aux houthistes de cesser immédiatement ces attaques et de relâcher le navire japonais *MV Galaxy Leader* et son équipage.

En ce qui concerne la situation en Cisjordanie occupée, nous condamnons fermement les arrestations arbitraires massives, les actes de violence perpétrés par des colons et surtout, les homicides illicites, qui ont été largement signalés. Nous demandons instamment au Gouvernement israélien de prendre toutes les mesures nécessaires pour empêcher ces actes, qui pourraient compromettre davantage les perspectives d'une solution politique juste et durable. Nous réaffirmons également le rôle important de la tutelle hachémite sur les lieux saints à Jérusalem.

Pour terminer, si nous saluons tous les efforts diplomatiques qui ont été déployés, y compris la proposition qui aurait été présentée par l'Égypte, nous pensons que les membres du Conseil de sécurité doivent faire preuve d'unité pour mettre fin à la tragédie en cours. Nous devons garder vivant l'esprit de la solution des deux États et rappeler qu'elle reste la seule voie viable vers la paix, la sécurité et la prospérité dans la région.

Dame Barbara Woodward (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Je m'associe aux autres orateurs et oratrices pour remercier le Sous-Secrétaire général Khiari, M. Muasher et M. Epshtain de leurs exposés aujourd'hui.

Je voudrais commencer par la crise humanitaire. Selon le Cadre intégré de classification de la sécurité alimentaire pour la bande de Gaza, publié le 21 décembre, le nombre de personnes se trouvant dans une situation de famine correspondant à la phase 5 est plus élevé à Gaza que dans tous les autres pays du monde réunis. Hier, je me suis entretenue avec le Directeur de pays de Save the Children dans les territoires palestiniens occupés. Il m'a dit que 4 personnes sur 10 qui ont été tuées à Gaza jusqu'à présent étaient des enfants. Cela représente près de 8 500 enfants morts. S'agissant des enfants qui ont été blessés et de ceux qui ont survécu, près de deux tiers de leurs maisons et de leurs écoles ont été endommagés ou démolis. De nombreux autres enfants mourront dans des attaques ou de maladies et de famine si nous n'agissons pas pour mettre un terme à cette catastrophe humanitaire.

En adoptant la résolution 2720 (2023), le Conseil de sécurité a donc envoyé un signal fort de son engagement à appuyer l'ONU en vue de la fourniture d'une aide ô combien nécessaire. Nous nous félicitons de la nomination de Sigrid Kaag au poste de Coordonnatrice de l'action humanitaire et de la reconstruction à Gaza. La nomination par le Royaume-Uni d'un représentant pour les affaires humanitaires dans les territoires palestiniens occupés souligne notre détermination à faire face à la crise humanitaire.

Deuxièmement, en ce qui concerne la sécurité, nous restons résolument attachés à la sécurité d'Israël et à la nécessité de contrer la menace que représente le Hamas. Mais trop de civils ont été tués. Israël doit respecter le droit international humanitaire et faire clairement la distinction entre les terroristes et les civils. La situation en Cisjordanie occupée démontre la nécessité urgente de progresser sur la voie de la paix. Pour le Royaume-Uni, il est clair qu'Israël doit mettre fin immédiatement aux violences commises par des colons et faire en sorte que leurs auteurs répondent de leurs actes. Nous continuons également d'appeler Israël à respecter ses engagements et à cesser toutes les activités de peuplement dans les territoires palestiniens occupés. Approuver la construction de nouvelles colonies de peuplement ne fait

qu'exacerber les tensions en Cisjordanie. Israël et l'Autorité palestinienne doivent démontrer, par leurs politiques, un véritable engagement en faveur de la solution des deux États. Il est essentiel que nous œuvrions de concert pour apporter la paix, la dignité et la sécurité aux Israéliens et aux Palestiniens. À cet égard, je me félicite de l'exposé plein de réflexions intéressantes que M. Muasher vient de présenter.

Troisièmement, en ce qui concerne le risque de propagation dans la région, nous sommes parfaitement conscients que le conflit pourrait s'étendre à l'ensemble de la région. Nous sommes mobilisés au plus haut niveau pour mettre en garde contre une nouvelle escalade le long de la Ligne bleue. Un conflit généralisé entre Israël et le Hezbollah serait catastrophique pour le Liban et la région. Nous condamnons également les attaques illégales et injustifiées lancées par des militants houthistes contre des navires marchands en mer Rouge. Ces attaques nuisent à l'économie mondiale, menacent la sécurité régionale et mettent en danger des vies innocentes.

Pour terminer, dans la résolution 2720 (2023), nous avons souligné la nécessité de créer les conditions d'une cessation durable des hostilités. Il s'agit notamment d'obtenir la libération immédiate et inconditionnelle des otages détenus par le Hamas et de mettre fin à la menace que les tirs de roquettes et d'autres formes de terrorisme font peser sur Israël. Afin d'instaurer une paix et une sécurité durables pour les peuples israélien et palestinien, nous devons redoubler d'efforts pour ouvrir un nouvel horizon politique en vue de la création de deux États, un Israël sûr et stable et une Palestine viable et indépendante, vivant côte à côte dans la paix et la sécurité.

M. Hauri (Suisse) : Je vous remercie, Monsieur le Président, pour la convocation de cette séance, et je remercie tous les intervenants pour leurs présentations.

Alors que le Conseil se réunit pour une des dernières fois dans sa composition actuelle, la nécessité d'une solution politique durable pour mettre fin aux hostilités, assurer la protection de la population civile et libérer les otages s'impose au Proche-Orient. Nous avons la responsabilité collective d'en faire une réalité pour cette nouvelle année. Une année qui commencera dans le froid, l'humidité et sous les décombres, pour beaucoup trop d'enfants, leurs parents et leurs proches. Dans ce contexte, les rapports sur les derniers développements dans la bande de Gaza et en Cisjordanie, ainsi qu'à la frontière nord avec le Liban continuent à nous préoccuper fortement. Les chiffres vérifiés par les Nations Unies font de l'année 2023 la plus meurtrière en presque 20 ans, tant en Israël qu'à Gaza, mais également en Cisjordanie. Ce sombre record n'épargne pas les enfants, selon les informations de l'UNICEF.

L'intensité accrue des actes violents commis par les colons, que la Suisse condamne, a provoqué le déplacement forcé de communautés d'éleveurs et a le potentiel de conduire à encore plus de violence. Tout en rappelant que les colonies sont illégales au regard du droit international, la Suisse souligne qu'Israël est responsable du maintien de l'ordre en Cisjordanie et l'appelle à tenir pour responsables les auteurs de ces actes.

Dans le cadre d'opérations par les forces de sécurité israéliennes en Cisjordanie, l'usage de la force doit notamment répondre au critère de la proportionnalité et respecter les droits de tout individu à la vie et à la sécurité de sa personne. Nous continuerons à le souligner : le respect du droit international humanitaire et des droits humains, notamment en ce qui concerne la protection des civils, doit rester une priorité du Conseil. La Suisse rappelle les obligations de toutes les parties en vertu du droit international, y compris l'obligation de protéger la population civile.

Comme nous l'avons fait depuis le 7 octobre, la Suisse condamne les attaques terroristes perpétrées par le Hamas. Nous condamnons notamment les violences sexuelles et fondées sur le genre dont de nombreuses femmes et filles ont été victimes dans le cadre de ces attaques. Nous appelons à la libération immédiate et inconditionnelle de tous les otages encore détenus à Gaza. La Suisse reconnaît le droit d'Israël d'assurer sa sécurité. Dans le même temps, nous n'avons pas cessé d'appeler les parties à protéger les civils et à respecter le droit international humanitaire. Il est primordial que des enquêtes soient menées sur toutes les violations du droit international commises en Israël et dans l'ensemble du Territoire palestinien occupé, afin que leurs auteurs soient traduits en justice.

Dans la bande de Gaza, la situation humanitaire reste catastrophique. La population est privée d'accès aux services médicaux et aux infrastructures sanitaires, d'hygiène et d'eau potable. Quatre-vingt-dix pour cent de la population est en situation d'insécurité alimentaire aiguë. Nous nous référons ici à la déclaration commune faite par le Brésil au nom de nos deux délégations, en tant que coordonnateurs informels sur les conflits et la faim. L'aide humanitaire doit être acheminée sans entraves et sans préconditions aux populations civiles dans le besoin dans toute la bande de Gaza.

Nous saluons la nomination de M^{me} Sigrid Kaag au poste de Coordinatrice de l'aide humanitaire et de la reconstruction pour Gaza, et nous appelons à la mise en œuvre intégrale des résolutions 2712 (2023) et 2720 (2023) du Conseil. Malgré l'adoption de ces résolutions, l'aide acheminée reste insuffisante. Une trêve humanitaire et des garanties sécuritaires sont la condition urgente et

préalable pour garantir l'accès de l'aide et pour permettre au personnel d'organisations humanitaires impartiales de travailler de manière efficace et sans risquer leur vie.

Sans mettre fin à la spirale de violence actuelle, le risque d'une régionalisation du conflit reste réel et compromettra une solution politique durable pour le conflit au Moyen-Orient. Le Conseil doit prendre des mesures concrètes en vue de la solution à deux États, seul fondement possible de la paix et de la stabilité dans la région. Dans ce processus, la participation pleine, égale et significative des Palestiniennes et des Israéliennes est essentielle. Nous devons contribuer à reconstruire cette base pour deux États démocratiques, Israël et la Palestine, vivant côte à côte, en paix, à l'intérieur de frontières sûres et reconnues.

M. Hoxha (Albanie) (*parle en anglais*) : Je m'associe aux autres orateurs pour remercier tous les intervenants de leurs exposés. Nous ne serons jamais à court de mots pour dire toute notre condamnation des attaques terroristes du 7 octobre, qui ont été planifiées avec soin et exécutées avec brutalité et qui, ne l'oublions pas, ont déclenché cette crise grave. Nous ne dirons jamais assez à quel point nous rejetons le fait de prendre des civils en otage et de les détenir dans d'effroyables conditions tandis que le monde entier, Conseil de sécurité compris, ne cesse d'appeler à leur libération immédiate et sans condition. Nous sommes horrifiés par les récits de violences sexuelles abjectes utilisées par le Hamas comme une arme de terreur contre des civiles israéliennes, femmes et filles. Il est fâcheux et incompréhensible que, près de trois mois après ce déferlement sauvage d'agissements inconcevables sur des civils en Israël, le Conseil de sécurité n'ait pas été en mesure de condamner ces actes de terreur.

L'Albanie partage les vives inquiétudes de la communauté internationale concernant la situation humanitaire catastrophique à Gaza. Les bombardements incessants ont fait beaucoup trop de victimes innocentes. Les destructions généralisées ont rendu la vie extrêmement difficile pour tous les Gazaouites, voire impossible pour nombre d'entre eux. C'est double peine pour les civils innocents, du fait de la lâcheté du Hamas, mais aussi de brutalité avec laquelle Israël a réagi. Nous appelons de nouveau à respecter pleinement le droit international humanitaire et à appliquer les principes de proportionnalité et de distinction. Ce sont les terroristes qui doivent être tués, et non les civils innocents, les travailleurs des Nations Unies ou les journalistes, qui doivent être protégés. Nous nous félicitons de la nomination de la Coordinatrice de l'aide humanitaire et de la reconstruction pour Gaza, comme y appelait la résolution 2720 (2023). La mise en œuvre complète et rapide des résolutions 2712 (2023) et 2720 (2023) doit être considérée par tous comme une priorité absolue.

La situation en Cisjordanie s'est encore détériorée depuis l'attaque du Hamas contre Israël. La multiplication des raids de l'armée et des actes de violence des colons israéliens contre les Palestiniens fait de plus en plus de victimes. Plus de 400 Palestiniens ont été tués jusqu'ici en Cisjordanie, un bilan bien plus lourd que l'année dernière, laquelle avait été déclarée la plus meurtrière depuis 2006. Nous maintenons que les colonies et leur expansion sont illégales au regard du droit international et qu'elles font entrave au processus de paix. Elles doivent être démantelées, et non étendues.

Le risque d'un débordement du conflit est réel. Tout autour d'Israël, un acteur, un pays, une main continue de tirer les ficelles par le truchement de ses supplétifs : celle de l'Iran. Faire comme si on ne le savait pas ne contribue pas à la paix. À cet égard, les attaques incessantes des houthistes en mer Rouge, qui privent tous les navires de leurs droits et libertés de navigation, font peser une lourde menace sur la paix et la sécurité internationales. Nous appelons les houthistes à cesser immédiatement ces attaques et demandons au Conseil de sécurité de prendre les mesures qui s'imposent.

La guerre en cours à Gaza jette une ombre sur tout, y compris sur les perspectives d'en sortir, d'aller de l'avant et de relancer le processus de paix au point mort au Moyen-Orient, lequel ne doit pas rester un chantier historique inachevé. Dès que la guerre à Gaza aura pris fin, il faudra se remettre en quête d'une solution durable et globale. La tâche n'a jamais été facile, et elle ne sera pas plus facile à présent, parce qu'il faudra consentir des efforts sérieux, constants et crédibles pour veiller à ce que la terreur et la violence ne servent plus à atteindre des objectifs politiques et à ce qu'elles soient définitivement et résolument rejetées par tous et toutes. Il faudra que Gaza et la Cisjordanie soient réunies sous l'égide d'une Autorité palestinienne unique et renouvelée, pleinement attachée à la paix et prête à faire la paix par des négociations, avec l'aide de la communauté internationale. Il faudra déployer des efforts considérables et constants pour porter assistance aux déplacés afin qu'ils puissent retrouver une vie normale, et des trésors d'énergie pour reconstruire Gaza afin qu'elle redevienne un lieu de vie.

Avant tout, cependant, il faudra collectivement comprendre que l'égalité entre Israéliens et Palestiniens est le ciment qui leur permettra, ensemble, de tracer leur destinée commune. Il n'y a jamais eu d'autre possibilité et il n'y a pas d'autre voie crédible et sérieuse pour l'avenir que la solution à deux États, si nous voulons une solution : la paix, la sécurité et une stabilité durable. Seul un processus sincère, aboutissant à un État palestinien indépendant, souverain et démocratique vivant aux côtés d'Israël, permettra de garantir la sécurité, la stabilité et la prospérité des peuples palestinien et israélien. C'est ce que

nous avons toujours dit et défendu, en particulier au cours de ces deux années au Conseil de sécurité, et nous continuerons de le faire en dehors du Conseil, parce que nous restons profondément convaincus que les Palestiniens et les Israéliens, qui partagent ce petit bout de terre, ont le droit d'y créer un État et sont liés par un destin commun.

Puisse cette tragédie faire que la sagesse prévale grâce aux enseignements tirés des échecs successifs et des occasions manquées. Puisse-t-elle faire comprendre et accepter que la violence n'apportera jamais la paix, qu'elle ne fera qu'engendrer plus de violence, de douleur, de souffrances, de regrets et de misère, alors que les populations sur place méritent et nécessitent au contraire l'espoir, la paix et la stabilité.

M. Fernandes (Mozambique) (*parle en anglais*) : Le Mozambique remercie les Émirats arabes unis d'avoir demandé la convocation de cette séance d'urgence pour examiner la situation humanitaire désastreuse à Gaza. Nous remercions les intervenants de leurs éclairages et évaluations très utiles. Leurs exposés relatant leur propre expérience rendent plus pressante encore une action du Conseil sur ce dossier.

L'offensive militaire à Gaza a généré d'immenses souffrances et un bilan humain qui s'alourdit toujours plus vite. Les attaques aveugles menées par les Forces de défense israéliennes témoignent d'un mépris flagrant pour la vie humaine et le droit international. En l'occurrence, personne n'est à l'abri du danger à Gaza. Le Mozambique a maintes fois exprimé ses vives préoccupations face aux facteurs d'aggravation des tensions, notamment les colonies, les violences contre les civils, les discours provocateurs et les affrontements entre les deux camps. Toutes ces activités ignobles et illégales, qui s'inscrivent en violation flagrante du droit international et de la Charte des Nations Unies, doivent cesser immédiatement.

En outre, le risque que ce conflit se propage au reste de la région nous inquiète profondément. Nous appelons toutes les parties à faire preuve de la plus grande retenue et à s'employer à apaiser la situation. La communauté internationale doit continuer de plaider en faveur d'un règlement juste et pacifique de ce conflit de longue date. Il est impératif d'agir dès à présent pour prévenir de nouvelles tragédies humaines. Nous sommes en effet face à une situation qui devient aujourd'hui une menace existentielle pour la vie elle-même. Un cessez-le-feu immédiat est impératif pour permettre un accès humanitaire vital et protéger des vies innocentes. Toutes les parties doivent respecter leurs obligations juridiques en matière de protection des civils et veiller à ce que l'aide salvatrice parvienne aux civils innocents touchés à Gaza.

Il y a très exactement une semaine, le Conseil a adopté la deuxième résolution sur le déploiement d'une aide à plus grande échelle et sa surveillance à Gaza (voir S/PV.9520). La résolution 2720 (2023), récemment adoptée, et celle qui l'a précédée, la résolution 2712 (2023), demandent toutes deux des pauses humanitaires urgentes et prolongées et des corridors à Gaza pour permettre un accès sûr et sans entrave pour les organismes des Nations Unies et leurs partenaires. Nous exhortons les parties belligérantes à mettre en œuvre ces mesures sans plus attendre, compte tenu de la situation d'urgence humanitaire moralement intenable. Des vies sont en danger. Nous avons donc l'obligation d'agir rapidement pour protéger et sauver la population vulnérable de Gaza, en particulier les femmes et les enfants, en leur apportant une aide vitale. Nous réaffirmons notre ferme appui aux efforts de médiation déployés par l'Égypte et d'autres acteurs pour mettre fin à l'effusion de sang dans la bande de Gaza.

Nous restons convaincus que le seul moyen d'instaurer la paix dans la bande de Gaza passe par la cessation immédiate de la violence et la reprise d'un dialogue constructif. Nous croyons en la solution des deux États et la soutenons fermement, car elle constitue la voie vers une paix durable entre la Palestine et Israël et vers l'harmonie dans la région. Nous considérons que les résolutions existantes du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale fournissent un cadre juste pour atteindre ce noble objectif.

Pour terminer, nous ne pouvons pas rester les bras croisés alors que la vie de civils innocents est en danger. Nous devons agir avec courage et clarté morale pour alléger les souffrances et relancer le processus de paix. Le coût de l'inaction est bien trop élevé.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentant de l'Équateur.

Je voudrais tout d'abord remercier les intervenants de ce matin des informations qu'ils ont fournies au Conseil de sécurité.

Il y a un peu plus d'une semaine (voir PV.9513), le Coordonnateur spécial pour le processus de paix au Moyen-Orient, M. Tor Wennesland, s'est adressé au Conseil et a rappelé que, si la priorité accordée à la situation à Gaza était compréhensible, nous ne devons pas oublier qu'au cours des neuf premiers mois de l'année, notre attention s'était portée sur une Cisjordanie en crise, marquée par des activités de colonisation incessantes, une augmentation de la violence des colons et des attaques armées palestiniennes,

une intensification des opérations des forces de sécurité israéliennes et une situation économique très difficile.

L'Équateur condamne sans équivoque les attaques terroristes perpétrées par le Hamas le 7 octobre et exige une fois de plus la libération immédiate et inconditionnelle de tous les otages. Depuis ces attaques terroristes, l'ampleur de la violence à Gaza a relégué au second plan les événements se produisant ailleurs. Toutefois, les tendances négatives observées jusqu'au début du mois d'octobre en Cisjordanie se sont intensifiées. Les niveaux de violence ont augmenté et, avec eux, le nombre de victimes et d'arrestations. Il est essentiel que les responsables de tous les actes de violence soient traduits en justice et que les forces de sécurité fassent toujours preuve de la plus grande retenue. Nous condamnons également tous les actes et attentats terroristes.

Comme le Conseil l'a exprimé dans la déclaration de la Présidente adoptée en février (S/PRST/2023/1), nous nous opposons fermement à toutes les mesures unilatérales qui entravent la paix, notamment, entre autres, la construction et l'expansion de colonies de peuplement, la confiscation de terres palestiniennes et la « légalisation » des avant-postes de colonies, la destruction de maisons palestiniennes et le déplacement de civils. De telles actions mettent en péril la viabilité de la solution des deux États, à laquelle l'Équateur et tous les membres du Conseil ici présents ont exprimé leur soutien. Nous estimons également que la multiplication des discours incendiaires et des provocations, l'augmentation des actes d'incitation et la glorification inacceptable du meurtre de civils et des actes terroristes nous éloignent de la possibilité d'une solution négociée. Comme je l'ai dit le 19 décembre (voir S/PV.9513), les dirigeants doivent faire preuve de responsabilité et d'humanité.

Nous savons que le chemin vers une paix durable sera difficile, et il nous faut l'emprunter dès que possible. Nous avons adopté quelques mesures, mais il en reste d'autres à prendre et à mettre en œuvre. C'est pourquoi l'Équateur réaffirme une fois de plus sa conviction selon laquelle le seul moyen de mettre fin à ce conflit est de trouver une solution pacifique, négociée, durable et juste pour les parties, prévoyant l'existence de deux États, la Palestine et Israël, sur la base des frontières de 1967 et des résolutions pertinentes.

Je reprends à présent mes fonctions de Président du Conseil de sécurité.

Il n'y a pas d'autre orateur ou oratrice inscrit sur la liste.

La séance est levée à 13 h 35.